

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

L'ECHO D'ALGERIE

INFORMER ET PENSER LIBREMENT Quotidien National d'Information www.lechodalgerie-dz.com
Quotidien National d'Information - 9^e Année - Mardi 29 décembre 2020 - 13 Joumada Al Oula 1441 - N° 2585 - Algérie : 10 DA / 1 €



382 Nouveaux cas
352 Guérisons
9 Décès

Lire page 16

● Algérie-Chine
Conversation téléphonique entre Abdelaziz Djerad et son homologue chinois

Lire page 16

● BAC, BEM et 6^e
Les inscriptions aux examens de fin d'année prévues du 3 au 28 janvier prochain

Lire page 16

Parallèlement à l'amendement du code électoral

De nouvelles échéances politiques se préparent

● Avec l'amendement du code électoral, ce sont de nouvelles échéances politiques qui se préparent, à commencer par les élections législatives et locales qui devraient avoir lieu durant l'année 2021. Hier, le président de l'ANIE, Mohamed Cherfi, a laissé entendre qu'un nouveau projet de loi du code électoral était en cours d'élaboration conformément aux dernières instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Lire page 3

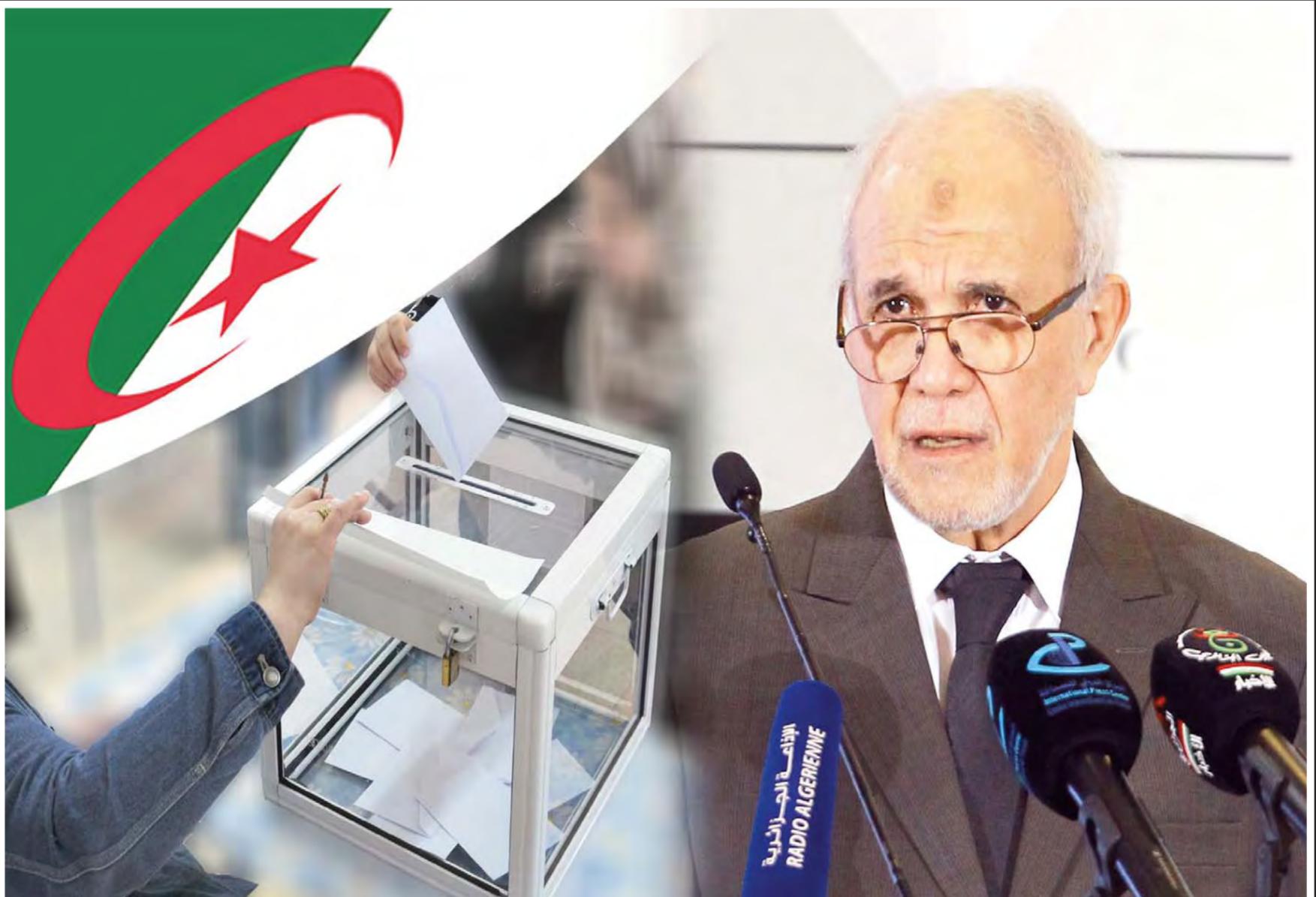


Photo : Fateh Guidoum ©

ANIE

Charfi exclut l'organisation des prochaines élections législatives et locales le même jour

Lire page 4

Le chômage dans le Sud pose un vrai problème aux autorités
Les jeunes toujours en première ligne

Le sujet des jeunes chômeurs de Sud, notamment, s'est cruellement été rappelé cette semaine au-devant de la scène médiatique, après que des informations, colportées par certains quotidiens, eurent fait état de la suppression par Sonatrach de la condition liée à la résidence.

Lire page 6

Technologies

La numérisation en Algérie boostée par la pandémie du Covid-19

Lire page 7

Agriculture

Hamdani insiste sur la concrétisation de la feuille de route 2020-2024

Lire page 4

21 Echos du jour

Affaire «Mme Maya» Le verdict attendu le 31 décembre

La Cour de justice de Tipasa a fixé la date du 31 décembre pour rendre son verdict dans l'affaire dite «Mme Maya» de son vrai nom Nechnéche Zoulikha Chafika, poursuivie pour corruption, dans un procès dans lequel sont impliqués également l'ancien DGSN, Abdelghani Hamel, l'ancien ministre du Travail, Mohamed El Ghazi, et ses deux filles Imène et Farah. Pour rappel, le procureur général du tribunal de Tipasa, au terme des auditions, et des plaidoiries, a requis de lourdes peines contre les principaux accusés, à

savoir 15 ans de prison ferme et 6 millions de dinars d'amende contre Mme Maya. Quinze ans de prisons et un million de dinars d'amende sont également requis contre Mohamed El Ghazi, en sa qualité d'ancien wali de Chlef, douze ans de prison ferme et un million de dinars d'amende contre l'ex-DGSN, Abdelghani Hamel. Le procureur a également réclamé dix ans de prison ferme et six millions de dinars d'amende contre Imène et Farah, les deux filles de la «sœur cachée de Bouteflika».



Oran Démantèlement d'une bande de cambrioleurs à Benfréha

Les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Benfréha, daïra de Gdyl (Oran), ont démantelé, récemment, un réseau criminel organisé spécialisé dans les cambriolages, composé de 4 personnes. Cette opération a permis la récupération d'une somme de 4,74 millions de dinars et des bijoux d'une valeur de 1,54 million DA, a-t-on indiqué lors de la présentation de cette affaire à la presse au niveau du siège de la brigade de Benfréha. Les 4 suspects sont âgés entre 18 et 21 ans. L'enquête sur cette affaire a été enclenchée suite à une plainte déposée par une victime de cambriolage de son habitation, a-t-on expliqué, ajoutant que les enquêteurs ont réussi, en un laps de temps très court, à identifier les suspects, qui ont déjà à leur actif plusieurs cambriolages dans la même localité. Après perquisition des domiciles des suspects, les enquêteurs ont trouvé plusieurs sommes d'argent d'un total de 4,74 millions de dinars et plusieurs bijoux en or dont la valeur est estimée à 1,54 million de dinars et ont procédé à l'arrestation des 4 individus, qui ont été présentés, lundi, devant la justice.

Ghardaïa Saisie de plus de quatre kilogrammes de kif traité à El-Ménéa

Au moins 4,15 kg de kif traité, destinés à alimenter le marché local, ont été saisis par la brigade mobile de police judiciaire (BMPJ) à El-Ménéa (sud de Ghardaïa) qui ont également arrêté deux présumés dealers. La

drogue, dissimulée sous forme de plaquettes à l'intérieur d'un véhicule, a été découverte lors d'une opération minutieusement préparée sur la base d'informations précises, menée par les services de la police sur la

RN1 à l'entrée d'El-Ménéa. Les deux individus (19 et 28 ans), interpellés à bord du véhicule chargé de drogue, détenaient également une somme de 51 600 DA issue de la vente de kif traité. Présentés devant la police

judiciaire d'El-Ménéa pour complément d'enquête, sous la supervision du parquet, les mis en cause seront déférés devant la justice pour «association de malfaiteurs et détention et commercialisation de drogue».

El Tarf Restitution d'une vingtaine de ruches et arrestation de deux individus à Chebaïta Mokhtar

Une vingtaine de ruches dérobées ont été récupérées et deux individus impliqués dans le vol arrêtés dans la commune de Chebaïta Mokhtar (El Tarf) par les services de police de cette collectivité locale, a-t-on appris du chargé de la communication de la sûreté de wilaya. S'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le banditisme dans toutes ses formes, les services de police ont, sur la base de plaintes émanant de victimes, ouvert une enquête qui a permis d'identifier et de localiser «en un temps record» les présumés coupables, deux récidivistes. Les deux mis en cause, âgés de 20 ans, ont été appréhendés en flagrant délit de vol à bord d'un véhicule transportant 18 ruches d'abeilles, a précisé la même source, signalant que le véhicule utilisé a été intercepté au niveau de la ferme Salah Feddaoui, à Chebaïta Mokhtar. Un dossier judiciaire a été élaboré et transmis au tribunal correctionnel de Dréan devant lequel les deux repris de justice seront traduits pour «association de malfaiteurs et vol qualifié».

Wilaya d'Alger 5 individus arrêtés pour escroquerie

Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé à l'arrestation de cinq individus impliqués dans trois affaires d'escroquerie, a-t-on indiqué. La première affaire a été traitée par la police judiciaire de la sûreté de daïra de Birtouta qui a procédé à l'arrestation d'un individu suspect faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour escroquerie qui a été transféré au siège de la sûreté. La deuxième affaire, traitée par la sûreté urbaine de Dar El Beïda, est liée au vol d'un motorcycle du domicile d'un citoyen. Les deux suspects arrêtés ont dévoilé

l'identité de l'individu ayant acheté le motorcycle volé qui a été mis en circulation avec un faux numéro de série. Les trois individus ont été arrêtés et présentés devant les instances judiciaires territorialement compétentes. Quant à la troisième affaire, elle a été traitée par la Brigade de police judiciaire des Eucalyptus où un suspect a été arrêté pour avoir escroqué plus de 25 victimes via les réseaux sociaux. Cet individu propose la vente d'un véhicule touristique via les réseaux sociaux. Il prend rendez-vous avec ses victimes pour fixer le

prix de la vente et permettre à l'acheteur de vérifier le véhicule. Il demande à certaines victimes d'avancer des arrhes, en attendant le parachèvement des procédures de vente, et à d'autres de verser un montant supplémentaire dans un compte postal. Par la suite, la vente n'est pas conclue. Un plan sécuritaire bien ficelé a été mis en place. Le suspect a été piégé et arrêté en flagrant délit. Le véhicule, un montant de 4500 DA et des récépissés de dépôt ont été saisis. Le suspect a été présenté devant les instances judiciaires compétentes.

Bouira L'auteur de l'homicide volontaire écope de 15 années de prison ferme

La cour de Bouira, où s'est poursuivi le déroulement de sa troisième session criminelle d'appel, a jugé, jeudi, deux prévenus A. E. D. et M. S. poursuivis pour le chef d'inculpation de l'homicide volontaire avec préméditation pour le premier accusé et pour non-dénonciation de crime contre le deuxième prévenu. L'accusé A. E. D. a été condamné à une peine de 15 années de prison ferme et son compagnon M. S. a été relaxé, par contre durant le déroulement de leur procès, le procureur général a requis une sentence de la prison à perpétuité contre le premier mis en cause et une année de prison ferme contre le deuxième prévenu. Les circonstances de cette affaire remontent au mois de juillet 2019 dans la commune de Sour El Ghozlane, qui se situe à quelque 35 km au cardinal sud du chef-lieu de wilaya, Bouira. Ce jour-là, A. E. D. s'empara d'un couteau et partit à la recherche de celui qui allait être sa victime qu'il trouva à l'orée d'une forêt en compagnie de M. S. quand il arriva à sa hauteur, il lui asséna directement et sans hésitation plusieurs coups de couteau, dont deux coups lui étaient fatals, donc

mortels, vu qu'ils atteignirent l'abdomen et le cœur. L'auteur sera arrêté et déclarera aux enquêteurs que la victime attentait à sa réputation, en diffusant une vidéo, dans laquelle il avait proféré des calomnies sur sa personne. Il affirmera, en outre, qu'il y a une histoire d'auto-cassette qui avait envenimé la relation entre eux. Les avocats de l'accusé ont plaidé les circonstances atténuantes, en avançant que l'auteur est jeune, âgé de 22 ans, sans histoires ni antécédents judiciaires, et au casier judiciaire vierge qu'il fallait prendre en considération. Quant à la défense du deuxième prévenu poursuivi pour non-dénonciation de crime, celle-ci a mis en avant l'état d'abattement de leur jeune client qui a perdu son travail à cause de ce mauvais sort qui s'est abattu sur lui pour avoir eu le malheur d'être présent ce jour-là pour assister à un crime. Juste après cet acte tragique, il s'est enfui pour se cloîtrer chez lui à cause du choc qu'il a reçu. Après délibération, A. E. D., l'auteur du crime, sera condamné à 15 ans de prison ferme, et son compagnon, poursuivi pour non-dénonciation de crime, fut relaxé.

Aïn Defla 5 morts et 12 blessés dans un carambolage

Cinq personnes ont trouvé la mort et douze autres ont été blessées, dimanche à Aïn Defla, dans un carambolage survenu sur le tronçon de l'autoroute Est-Ouest, a-t-on appris auprès de la direction locale de la Protection civile dans un bilan provisoire. L'accident s'est produit à hauteur du lieudit Sidi Abed relevant de la commune de Aïn Soltane lorsqu'en voulant traverser la route, un automobiliste en panne s'est fait percuter par une voiture, décédant sur le coup, a-t-on précisé. Une panique s'en est suivie, ce qui a provoqué un carambolage impliquant cinq véhicules et deux semi-remorques dans lequel 4 autres personnes ont trouvé la mort.

<p>Édité par la Sarl Echo Médias Algérie</p> <p>Directeur Général Fondateur Tewfiq Meraou</p> <p>L'ECHO DALGERIE</p> <p>Quotidien National d'Information</p>	<p>Directeur de la Publication Ahsene Saaid</p> <p>Directrice de la Rédaction D' Lila Meraou</p> <p>Rédacteur en Chef Mouloud Hamdi</p> <p>Directeur Technique Walid Boumaaraf</p>	<p>Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger</p> <p>Rédaction : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Rais - Alger</p> <p>Tél-Fax : 023 54 23 23 / 023 54 23 02</p> <p>Direction de la publicité : Tél-Fax : 023 54 23 04</p> <p>بنك التنمية المحلية BAHQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL</p> <p>Compte N° : 005001114002013631013</p>	<p>Anep Tél : 021 73 76 78 021 73 71 28 Fax : 021 73 95 59</p> <p>Diffusion Ouest-Centre-Est Zigzag Expresse Impression SIA</p>	<p>• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.</p>
	<p>www.lechodalgerie-dz.com E-mail : echodalgerie@gmail.com</p> <p>L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information @echodalgerie_dz</p>			

Parallèlement à l'amendement du code électoral De nouvelles échéances politiques se préparent

Avec l'amendement du code électoral, ce sont de nouvelles échéances politiques qui se préparent, à commencer par les élections législatives et locales qui devraient avoir lieu durant l'année 2021.

Hier, le président de l'ANIE, Mohamed Cherfi, a laissé entendre qu'un nouveau projet de loi du code électoral était en cours d'élaboration conformément aux dernières instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Il s'agit de nouvelles échéances avec lesquelles toute la classe politique est appelée à se mettre au diapason. Ceci, d'autant que le président Tebboune avait réaffirmé les engagements qu'il avait pris dans le cadre des grandes réformes politiques qu'il entend mener jusqu'au bout en vue de bâtir une Algérie nouvelle au sein de laquelle tous les droits et toutes les libertés seront consacrés. Il avait indiqué à ce propos que la nouvelle Constitution «répond parfaitement aux exigences de l'édification d'un Etat moderne et traduit les revendications et les attentes du Hirak populaire». A travers ces réformes engagées, la représentation aux Assemblées élues sera réelle et la Constitution offrira de larges prérogatives aux représentants du peuple. Les jeunes auront, eux aussi, dans le cadre de la nouvelle Constitution, leur place à travers la société civile, devenue, pour la première fois, une force et véritable partenaire dans la gestion des affaires de l'Etat. Ceci d'autant plus que pour la classe politique et la société civile, la nouvelle Constitution constitue l'un des grands dossiers importants présentés pour lequel une attention particulière a été accordée avec sérieux et objectivité en présentant des propositions appréciables et constructives dans ses différents titres et chapitres. Ils ont estimé également que cela entraînera une transition de qualité dans le système politique, dont découlera la naissance de la nouvelle République où régnera le droit, la justice et la loi. A cette occasion, l'ensemble des forces politiques sont appelées à ouvrir un dialogue sérieux, responsable et profond en vue de parvenir à un minimum de consensus sur les questions majeures.

Cette Constitution devrait ouvrir la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où règnent justice et équité

L'amendement constitutionnel devrait refléter, selon de nombreux observateurs, les contributions des acteurs nationaux, sur la base des propositions soumises, à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ils considèrent qu'il s'agit d'un véritable départ pour le renforcement et la consolidation des fondements de la nouvelle République visant à consacrer un Etat de droit et de justice sociale, soulignant, dans ce sens, que le chantier de réforme constitutionnelle était sur le droit chemin. D'autres acteurs de la scène politique nationale ont estimé que la nouvelle Constitution était porteuse de significations historiques, ce qui permettra de «bâtir un nouvel Etat pour tous». Cette Constitution devrait ouvrir, a-t-on encore souligné, la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où règnent justice et équité. Elle devrait permettre de concrétiser les engagements du président de la République pour l'édification d'une nouvelle République, en jetant les bases d'un Etat moderne au service du citoyen et en restituant la confiance entre le peuple et ses institutions. A ce titre, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait indiqué que cette Constitution jette les bases d'une vie politique régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, un texte de loi qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption. La nouvelle Constitution vise, a-t-il souligné, «une réforme globale, voire une libération de la justice de toute forme de tension, de même qu'elle tend à renforcer la liberté de la presse, promouvoir la démocratie participative et favoriser la liberté et le dynamisme de la société civile». Une Constitution qui constitue «le premier jalon» pour la concrétisation des aspirations des Algériennes et Algériens à instaurer «un Etat de droit, un Etat démocratique et moderne basé sur la justice et le respect total des droits et libertés». Compte tenu de son élaboration et eu égard à son contenu, la nouvelle loi fondamentale du pays «se veut une rupture totale avec les pratiques du passé, et s'inscrit en droite ligne avec les aspirations du peuple à bâtir un véritable Etat



Ph : Faïeh Guidoum ©

moderne en mesure de mettre l'Algérie à l'abri des dérapages tyranniques et autoritaires connus autrefois».

Cette Constitution consacre «une véritable» séparation des pouvoirs, «renforce» les prérogatives du contrôle parlementaire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen

Rappelant que le peuple algérien était sorti le 22 février 2019 dans son Hirak «authentique pacifique», «conscient, entièrement responsable devant l'histoire et fidèle au message des chouhada», le Premier ministre a cité, par ailleurs, la crise traversée par le pays ayant impacté «énergiquement et profondément» les institutions de l'Etat, du fait de «la corruption érigée en système de gouvernance rendant ainsi la cohésion sociale vulnérable et suscitant même, en raison des dangers internes et étrangers, des menaces pour notre souveraineté nationale». «La conscience collective de notre peuple, qui a impressionné le monde entier tant par sa symbolique que par sa manière pacifique à l'exprimer, émane d'une crise multiforme, due aux dérapages successifs dans la gestion des affaires de l'Etat et à la mainmise des forces occultes et extra-constitutionnelles sur la décision politique et économique», a-t-il dit. Pour le Premier ministre, cette Constitution consacre «une véritable» séparation des pouvoirs, «renforce» les prérogatives du contrôle parlementaire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen. Rappelant que le projet initié par le président de la République «vient en exécution de l'un de ses engagements politiques en vue de construire une nouvelle République à travers une large révision de la Constitution», M. Djerad a ajouté que cette nouvelle Constitution se veut une étape charnière et fondamentale pour amorcer un changement global et réel qui ouvre la voie à un redressement national et insuffle une nouvelle dynamique pour notre pays dans tous les plans et domaines.

La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilité, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette Constitution

Elle consacre, poursuit le Premier ministre, les trois dimensions géopolitiques de l'Algérie, terre de l'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, fière du rayonnement de sa

Révolution et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde. «La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette Constitution que le Président Tebboune voulait comme un nouveau départ pour édifier l'Algérie nouvelle, une Constitution qui sera inéluctablement accueillie par le peuple pour la transmettre aux générations futures. Il s'agit des droits fondamentaux et libertés publiques, du renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la Cour constitutionnelle, de la transparence, prévention et lutte contre la corruption. En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. A propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'homme.

T. Benslimane

Agriculture

Hamdani insiste sur la concrétisation de la feuille de route 2020-2024

Lors d'une réunion avec les directeurs des services agricoles des wilayas de l'ouest et du sud-ouest du pays, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a donné des instructions strictes pour la concrétisation de la feuille de route sectorielle 2020-2024.

Hamdani a présidé, en début de semaine, une réunion en visioconférence avec des directeurs des services agricoles des wilayas de l'ouest et du sud-ouest du pays, consacrée à l'examen et à l'évaluation de plusieurs opérations et dossiers liés au secteur, indique un communiqué du ministère publié sur sa page Facebook. Les dossiers examinés ont trait à la campagne labours-semailles, la campagne de récolte de maïs, l'application de l'instruction relative à l'approvisionnement en son subventionné, le programme complémentaire d'irrigation, l'électricité agricole, l'assainissement et la récupération du foncier non utilisé, et d'autres dossiers s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la feuille de route sectorielle 2020-2024, a précisé la même source. Lors de cette réunion, à laquelle ont pris part les cadres centraux du ministère, les directeurs des instituts techniques concernés et des représentants de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), le ministre a rappelé les dossiers «importants et sensibles» ouverts pour une révision de gestion, à l'instar des filières de la pomme

de terre, du lait, des céréales, etc., afin de réduire progressivement la facture d'importation. Dans ce contexte, Abdelhamid Hemdani a exhorté les responsables locaux à accompagner les agriculteurs «sur le terrain» en vue de faire réussir la campagne labours-semailles et de veiller avec les autres acteurs à l'application des instructions tendant à atténuer les charges et les obstacles, dont souffrent toujours les producteurs et les éleveurs. Soulignant «l'impératif de changer de mode de fonctionnement et de ne plus se contenter des bilans chiffrés», il a exigé «des réponses concrètes aux problèmes soulevés sur le terrain», ajoute le communiqué. Le ministre de l'Agriculture a invité l'ensemble des intervenants, notamment les chambres agricoles à se rapprocher davantage des agriculteurs pour s'enquérir de près de leurs besoins et remédier, en urgence, aux insuffisances. Sur un autre registre, M. Hemdani a donné des instructions «strictes» pour accélérer la concrétisation de l'opération d'assainissement du foncier et la réalisation des projets de transformation et de stockage du maïs ainsi que l'équipement des exploitations en systèmes



Ph : Fatch Guidoum ©

d'irrigation complémentaire et l'intensification de l'orientation agricole. Le ministre de l'Agriculture a appelé, en fin, les directeurs des services agricoles et les différents responsables à «la prise en charge sérieuse»

des doléances des agriculteurs, des investisseurs et des éleveurs, dans le cadre de la cellule d'écoute et d'orientation qu'il supervise personnellement.

Toufik M. / Ag.

ANIE

Charfi exclut l'organisation des prochaines élections législatives et locales le même jour



Ph : Fatch Guidoum ©

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a exclu hier l'organisation des prochaines élections législatives et locales le même jour

«faute de magistrats en nombre suffisant». Invité de la Radio algérienne, M. Charfi a précisé que «sur le plan juridique et technique, rien n'empêche l'organisation des prochaines échéances législatives et locales le même jour, mais il n'y a pas suffisamment de magistrats pour pouvoir le faire». En effet, l'organisation de ces deux rendez-vous le même jour «nécessite la mobilisation de 9000 magistrats, or nous comptons actuellement en Algérie 6000 magistrats», a-t-il expliqué. À propos de la préparation de ces élections, M. Charfi a fait savoir que l'ANIE «a pour la première fois supprimé 800 000 doubles inscriptions sur les listes électorales dans le cadre de l'assainissement du fichier électoral» qui sera, a-t-il dit, «complètement assaini avant l'organisation de ces deux rendez-vous électoraux». Concernant le recours au vote électronique en Algérie, le président de l'ANIE a souligné que «même s'il est facile à mettre en place sur le plan technique, les risques de fraude pouvant accompagner ce mode de vote ne nous encouragent pas à l'envisager pour le moment». Concernant les propositions que l'ANIE présentera dans le cadre de la révision du code électoral, M. Charfi a précisé qu'elles s'articuleront sur la présentation de «solutions juridiques à même d'éliminer définitivement

toutes formes de corruption ayant marqué précédemment le processus électoral, particulièrement en ce qui concerne le financement de la campagne électorale de manière à faire face à la corruption qui a pris de l'ampleur au sein de la société ces dernières années». À cette occasion, il a salué «la forte» contribution des citoyens dans l'encadrement des bureaux de vote le jour du scrutin, à travers leur présence «massive» en tant qu'observateurs bénévoles, souhaitant que cette question soit introduite dans la révision du code électoral. Le président de la République avait indiqué avoir enjoint à la présidence de la République de coordonner avec la commission chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique relative au régime électoral afin que le document en question soit prêt «dans les meilleurs délais» en vue de «lancer le processus post-Constitution». Par ailleurs, le président de l'ANIE M. Charfi a rappelé les directives du Président Tebboune concernant l'enrichissement et la révision du code électoral, notamment en ce qui concerne la participation des formations politiques, précisant que cette révision s'inscrit dans le cadre de la concrétisation effective du sens du «consensus national» qui constitue un support pour «l'édification de l'Algérie nouvelle».

Développement des zones d'ombre

Une enveloppe de 10 milliards DA consacrée au titre de l'année 2021

Le conseiller auprès du président de la République, chargé des zones d'ombre, Ibrahim Merad, a fait état, dimanche à Tissemsilt, de la mobilisation d'une enveloppe financière de 110 milliards DA au développement des zones d'ombre au niveau national, au titre de l'année 2021. Lors d'un entretien accordé à la presse en marge de sa visite d'inspection de plusieurs projets de développement dans les zones d'ombre de la wilaya de Tissemsilt, M. Merad a fait part de «la mobilisation d'une enveloppe financière, consacrée au développement des zones d'ombre au niveau national dans le cadre de la loi de finances 2021, laquelle comprend 50 milliards DA au titre des plans communaux de développement, 20 milliards DA pour les projets d'amélioration urbaine et 40 milliards DA pour l'aménagement des routes dans le cadre du programme du ministère des Travaux publics». Et d'ajouter qu'il «y a d'autres programmes de développement des

zones d'ombre qui seront concrétisés au cours de l'année à venir, lesquels concernent le raccordement à l'électricité et au gaz, sans oublier la mobilisation des allocations financières au titre des budgets locaux et du Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales». M. Merad a en outre affirmé que «l'année 2021 sera une année des zones d'ombre par excellence, au cours de laquelle les programmes de développement y afférents pourront être parachevés, au profit des citoyens». Le même responsable a souligné qu'«une réflexion est en cours pour créer des mini-zones d'activités dans le cadre du dispositif de soutien aux jeunes, dédiées aux jeunes des zones d'ombre, en sus du soutien et de l'accompagnement de la femme au foyer résidant dans ces zones, ce qui créerait une dynamique économique qui profiterait à ces communautés rurales». Par ailleurs, le Conseiller auprès du président de la République, chargé des zones d'ombres, a

déclaré : «Le Gouvernement trouvera les solutions appropriées au problème de la nature juridique des assiettes foncières destinées à la réalisation de logements ruraux dans les zones d'ombre du pays.» Le programme de développement des zones d'ombre dans la wilaya de Tissemsilt sera achevé incessamment, tandis que la réalisation d'autres projets restants du même programme interviendra au cours de l'année prochaine», a-t-il encore fait savoir. Pour rappel, le premier jour de cette visite est consacrée à l'inspection de projets de raccordement aux réseaux de l'alimentation en eau potable (AEP) dans les zones de Ghazli à Bordj Emir Abdelkader, Ouled Chaâchou, à Lazharia et du projet de réalisation de l'éclairage public alimenté par l'énergie solaire au douar Ghazli dans la commune de Bordj Emir Abdelkader. Le Conseiller du Président de la République a également inspecté des projets d'entretien de la route

reliant la RN5 au douar Boudouma à Béni Chaïb sur une distance de 9 km, de la route reliant la RW5 au douar Mitidja (5,2 km), le projet de réhabilitation de la route menant au douar Assoulat dans la commune de Larbâa, ainsi que projet d'entretien de la RC reliant la RW52 au même douar. M. Merad a également donné le coup d'envoi du projet d'entretien de la RW6 sur une distance de 10,1 km, reliant les deux communes Béni Slimane et Beni Lahcen, à même de désenclaver un nombre de douars. Le même responsable a également inspecté le projet de raccordement de 40 logements au réseau d'électricité, au douar El Bouatit dans la commune de Boucaïd. Le Conseiller auprès du président de la République chargé des zones d'ombre, Ibrahim Merad, a poursuivi sa visite dans la wilaya de Tissemsilt, hier, en inspectant des projets de développement dédiés aux zones d'ombre.

N. I.

Kamal Djanouhat à la Chaîne 3 de la Radio Algérienne : «La survenue d'une troisième vague du Covid-19 n'est pas à écarter»

Alors que les premières opérations de vaccination contre la Covid-19 sont annoncées pour débuter dans le courant du mois de janvier 2021, le choix du ou des vaccins finalement retenus n'a toujours pas été effectué.

Intervenant, hier, à l'émission L'Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne, l'immunologue Kamal Djanouhat explique que ce choix dépend de plusieurs critères énoncés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), parmi lesquels il met en avant leur efficacité maximum et leur faculté à ne pas provoquer d'effets secondaires sévères. Pour lui, le handicap majeur est représenté par l'extrême difficulté pour les pays dotés de peu de moyens d'acquérir des équipements pour conserver ces vaccins à de très basses températures. L'autre difficulté, et non des moindres, ajoute-t-il, est relative à la question des prix de ces derniers. À propos de ce dernier point, le président de la Société algérienne d'immunologie et chef du laboratoire central de l'hôpital de Rouiba considère «logique», pour l'Algérie, d'opter pour des vaccins pouvant se conserver à des températures plus élevées que celles de moins 60 à moins 70 degrés, produits, notamment, par la Russie, la Chine et le Royaume-Uni. Parmi les autres facteurs, il signale ceux relatifs aux prix de ces traitements, ainsi qu'à la disponibilité immédiate de la quantité souhaitée. De l'évolution de la pandémie de la Covid en Algérie, le professeur Djanouhat déclare que les experts en immunologie et épidémiologie s'attendaient à ce que celle-ci disparaisse, durant ou après l'été, ce qui n'a pas été le cas.

Il relève, toutefois, avec satisfaction, qu'après la première et seconde phase, le nombre de lits occupés dans les hôpitaux avoisine les 30%, prévenant que le pays est toujours sous la menace d'une 3^e vague, et donc, souligne-t-il, que la vaccination reste incontournable pour permettre un pourcentage de 70% d'immunité de collective des citoyens. Afin d'inciter les Algériens à aller se faire vacciner, l'invité annonce que va être institué un passe-



port vaccinal, un document que ceux-ci devraient impérativement présenter pour pouvoir pénétrer dans certains espaces publics ou bien voyager par voie aérienne. Interrogé de savoir si les mutations observées récemment sur coronavirus étaient à même de remettre en cause la fiabilité des vaccins déjà mis au point, cet immunologiste relève que les experts travaillant sur cette question

devraient fournir une réponse «d'ici quelques jours». De l'éventualité de survenue d'une troisième vague du virus, il signale qu'elle pourrait se manifester à «n'importe quel moment», d'où la nécessité, indique-t-il, de ne pas relâcher les mesures préventives, appelant, en ce sens, les autorités à «rester fermes».

R. A.



APN La loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2018 adoptée par le Sénat

Les membres du Conseil de la nation (Sénat) ont adopté, hier à Alger, à la majorité, la loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2018, lors d'une séance plénière présidée par Salah Goudjil, président par intérim du Sénat. Lors de la séance de vote tenue en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Bisma Azouar, le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a affirmé que la durée de présentation de la loi de finances devant le Parlement sera réduite à l'année référentielle (N-1) à partir de l'année 2021, ce qui permettra une meilleure maîtrise des dépenses et davantage de transparence, conformément au programme de réforme de la finance publique, prévu dans le programme du prési-

dent de la République, Abdelmadjid Tebboune. Le ministre a ajouté que cette mesure confirmait la volonté de l'Etat de conférer davantage de transparence à la gestion budgétaire. Il a précisé, en outre, que le montant global des crédits destinés à l'économie nationale s'élevait à 10.913 milliards de dinars jusqu'à juin dernier, avec la fermeture de plus de 36 comptes d'affectations spéciales en 2021. Le Gouvernement veillera à poursuivre le processus de réformes engagées dans le domaine des finances avec la rationalisation des dépenses, et en conférant la transparence nécessaire à la gestion de l'argent public, a-t-il assuré.

R. N.

Tribunal de Sidi M'hamed Fin de l'audition des accusés dans l'affaire de détournement de foncier touristique à Skikda

Le procès relatif au dossier de détournement du foncier touristique dans la wilaya de Skikda s'est poursuivi hier après-midi au tribunal de Sidi M'hamed (Alger), avec l'audition du reste des accusés, en tête desquels l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia et les anciens ministres des Transports et des Travaux publics, Amar Ghoul et Abdelghani Zaâlâne. Auditionné par le juge d'instruction était de caractère national visant à «protéger le foncier public». Cette instruction vise en outre à confier à la direction des Domaines de l'Etat la tâche de récupérer les fonciers faisant l'objet de recours, afin d'impliquer l'autorité centrale dans la prise de décisions appropriées, a-t-il expliqué, ajoutant que ladite instruction s'applique au foncier

municipal et à celui des entreprises économiques. Après avoir rejeté l'accusation de détournement de fonds publics, d'octroi d'indus privilèges et d'envoi d'instructions contrairement à la loi, l'ancien Premier ministre a précisé que cette décision «n'a posé aucun problème dans toutes les wilayas du pays, hormis à Skikda, en raison du comportement de ses autorités locales qui accordaient des privilèges à des personnes que je ne connais pas». De son côté, l'ancien ministre des Transports et des Travaux publics, Amar Ghoul a nié toutes les charges qui lui sont retenues, soulignant qu'il n'avait offert aucun privilège particulier à l'investisseur, Benfassi dans la wilaya de Skikda et que l'octroi de l'approbation initiale à cet investisseur était «sur la base du rapport de la direction du port de Skikda».

Et d'ajouter que la société du port «est responsable de la perception des redevances, des

loyers, etc. «Quant à l'ancien ministre du même secteur, Abdelghani Zaâlâne, accusé dans cette affaire, d'avoir accordé à l'investisseur Benfassi, une extension en vue de maintenir son matériel au port de Skikda jusqu'à son obtention d'un permis de construire, il «a nié l'existence de toute correspondance écrite ou orale attestant de son accord pour l'extension du délai. Lors de cette séance, ont également été auditionnés, le reste des témoins, des responsables locaux dans la wilaya de Skikda et des cadres de plusieurs secteurs ministériels. L'audience avait débuté dans la matinée par l'audition des anciens walis de Skikda, Mohamed Bouderbala et Benhoucine Fouzi, qui ont nié les charges retenues contre eux, affirmant que le dossier d'investissement touristique de l'homme d'affaires Benfassi avait été étudié conformément à la loi et en application des instructions du Gouvernement visant à créer de

nouveaux postes d'emploi au niveau local. De son côté, Mohamed Benfassi avait expliqué qu'il n'avait pas lancé la réalisation de son projet touristique après l'obtention du titre de concession pour l'exploitation d'une superficie de 25 hectares en raison de circonstances indépendantes de sa volonté», soulignant que ce «projet qui n'était pas financé par des banques visait à «créer de la richesse et à relancer le secteur du tourisme à Skikda». Quant à la licence d'exploitation du port de Skikda, il précise qu'elle s'inscrivait «dans le cadre de ses investissements dans la transformation d'asphalte et de travaux publics». Lors de cette audience, l'ancien directeur local de l'industrie à Skikda, Houba Qais, avait affirmé que l'investisseur Benfassi avait déposé auprès de ses services un «dossier d'investissement comprenant tous les documents requis».

R. N.

Le chômage dans le Sud pose un vrai problème aux autorités Les jeunes toujours en première ligne

Le sujet des jeunes chômeurs de Sud, notamment, s'est cruellement rappelé cette semaine au-devant de la scène médiatique, après que des informations colportées par certains quotidiens, eurent fait état de la suppression par la Sonatrach de la condition liée à la résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi aux agences de l'emploi.

Comme un boomerang qui revient de plus en plus vite. Des informations partagées largement par les jeunes issus des wilayas de Sud faisant état d'un nombre de «700 recrutements directs» dans le Sud au profit des demandeurs d'emploi arrivant des wilayas de Nord, ont failli mettre le feu aux poudres. Notamment que les textes de loi et les décrets du gouvernement sont clairs : les jeunes demandeurs d'emploi issus de Sud sont éligibles et prioritaires pour accéder aux postes d'emplois annoncés par les sociétés publiques, notamment Sonatrach dans cette région en étant leur région de résidence. Les chômeurs mécontents mettent en cause «des dépassements et abus d'influence» exercés par certains dirigeants des sociétés pétrolières, qui «auraient recruté des jeunes d'ailleurs dans des sociétés pétrolières dans cette région» alors que dans les wilayas de Sud des milliers de jeunes diplômés qui arrivent sur le marché d'emploi sans une chance d'être recrutés, qui s'ajoutent aussi à d'autres dont les contrats de travail ont expiré. Dénonçant ce qu'ils qualifient «un bafouement de leur droit au travail», ces chômeurs du Sud ont adressé dans ce sens des plaintes et réclamations aux autorités locales concernées dans les wilayas de Sud. Ils s'offusquent également devant «le silence des inspections de travail» sur ces dépassements dans les recrutements de certains responsables des sociétés pétrolières qui auraient, selon les plaignants «imposé des conditions de recrutement contraignants», ce qui menace d'exacerber les sentiments de colère et d'injustice chez chômeurs de Sud. Des appels ont été lancés à l'adresse de président de la République pour ouvrir des enquêtes sur ces allégations et éventuels dépassements dans la politique de recrutement dans les wilayas du Sud. Réagissant à ces accusations et allégations, la Société nationale des hydrocarbures (Sonatrach) a démenti, samedi dernier, dans un communiqué «les informations relayées par des

quotidiens nationaux sur la suppression de la condition liée à la résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi aux agences de l'emploi». La compagnie nationale qui est le premier recruteur dans la région a indiqué qu'une telle décision ne relevait pas de ses prérogatives. «La Sonatrach dément catégoriquement les informations relayées par certains journaux quotidiens, parus le 26 décembre 2020, faisant état de la suppression par la Société nationale des hydrocarbures de la condition liée à la résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi aux agences de l'emploi», a-t-elle précisé. Pour Sonatrach, «cette information est totalement erronée et infondée» et les articles en question sont «fallacieux», du moment que le groupe n'intervient nullement dans les inscriptions des demandeurs d'emploi, puisque cette opération s'effectue au niveau des agences locales de l'emploi sur l'ensemble du territoire national». «Les règles déontologiques de la presse exigent de s'assurer de la véracité de cette information avant sa publication», en se rapprochant de la direction de la communication de Sonatrach, seul organe habilité à informer et à communiquer, a estimé la société. «Sans s'approfondir sur les motifs ayant amené le quotidien ou l'auteur de l'article à publier une fausse information, Sonatrach se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour publication d'informations mensongères susceptibles de duper l'opinion publique sur un sujet sensible», a conclu le communiqué de la Sonatrach. Le même jour, le gouvernement a essayé d'expliquer les choses, en mettant en avant que la mesure de la non-exigence de certificat de résidence concerne uniquement les wilayas du Nord. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a annoncé la suppression de la condition liée à l'obligation de fournir le certificat de résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi à travers les Agences locales de l'emploi (Alem) dans les



wilayas du Nord et de son maintien pour les dix wilayas du Sud. Réagissant aux «informations relayées via les réseaux sociaux, faisant état de la suppression de la condition liée à l'obligation de fournir résidence pour l'opération d'inscription auprès des Alem», le ministère a indiqué, dans un communiqué, que «la condition de présentation du certificat de résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi à travers les Alem dans les

wilayas du Nord du pays, a été supprimée». La condition de fournir le certificat de résidence est toutefois maintenue pour l'inscription dans les dix wilayas du Sud (Ouargla, Laghouat, Ghardaïa, Béchar, Tindouf, Tamanrasset, Illizi, Adrar, El Oued et Biskra), et ce, au regard du «marché de travail dans ces wilayas, qui est soumis à des mesures et instructions spéciales».

Synthèse de M.W. Benchabane

ONS

190 529 entreprises dotées d'un NIS en 2019

Le nombre d'entreprises, possédant un statut de personne morale et un numéro d'identification statistique (NIS), a atteint 190 529 unités, durant l'année 2019, a annoncé l'Office national des statistiques (ONS). Le nombre d'entreprises inscrites au répertoire national des entreprises et des établissements a connu une augmentation de plus de 10 000 unités en 2019 et par rapport à 2018, soit une hausse de 5,61%. Le nombre de personnes morales, dotées d'un NIS, a connu ainsi une augmentation de 6,55%, soit +4278 entreprises en 2019 et par rapport à 2018, indiquent les données de l'Office. S'agissant des nouvelles créations, l'ONS mentionne 9334 entreprises, ayant fait l'objet d'une première identification par l'ONS en 2019 contre 9376 entreprises l'année d'avant, enregistrant ainsi une légère baisse de près de 0,45%. L'Office relève par contre une légère hausse des créations d'entreprises de 6,55%, soit (263 nouvelles entreprises) durant le 2^e trimestre et par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Pour les entrées dans le répertoire des agents économiques et sociaux (personnes morales), l'Office relève que 4278

entreprises ont fait l'objet d'une première identification par l'ONS au cours du 2^e trimestre, ce qui représente une régression de 15,39% par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Par forme juridique, l'organisme des statistiques indique que le nombre des SARL (société à responsabilité limitée) était le plus important avec 4970, soit 53,25% du chiffre global des créations (9334 entreprises), suivi par les EURL (entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée) avec 4040 entreprises (43,28%) et enfin les SNC (société en nom collectif) avec 195 unités, soit 2,09%. Durant l'année dernière, 4506 entreprises ont été radiées du registre du commerce, en hausse de 11,64%, soit 471 entreprises, note l'Office, relevant que les entreprises du bâtiment sont les plus touchées par cette radiation. Pour la répartition des personnes morales au 31 décembre 2019 et par région, l'Office précise que la région Centre s'accapare de 103 793 entreprises, soit 54,48% du total (190 529), suivie par la région Est avec 47 518 entreprises (24,94%), la région Ouest avec 30 298 entités (15,90%) et enfin la région du Sud avec 8920 entreprises (4,68%).

Entrepreneuriat

Lancement officiel de «Jil CAPC» au profit des jeunes porteurs de projets

La Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) a lancé, hier à Alger, «Jil CAPC» dans le but de renforcer le travail participatif entre l'entrepreneuriat des jeunes pour la création de la richesse et des emplois, et asseoir une base économique jeune forte à même de contribuer à la relance de l'économie. À cette occasion, la première édition du séminaire «Jil CAPC» a été organisée sous le slogan : «Les coordinateurs des wilayas se mobilisent» avec la participation de tous les membres du bureau national de «Jil CAPC», soit plus de 20 coordinateurs de wilaya, et ce, en vue de présenter le plan d'action de «Jil CAPC» «axé sur le rôle crucial des jeunes innovateurs au niveau local en matière de création de la richesse et des emplois». Dans son allocution, le président de la CAPC, Mohamed Sami Agli, a affirmé que «Jil CAPC», qui sera à l'écoute des jeunes talents et créateurs vise «à asseoir une base solide, cohérente et engagée dans le cadre d'un envi-

ronnement participatif regroupant les jeunes entrepreneurs, parmi les porteurs de projets et startupeurs». Qualifiant ce lancement d'«événement important», il a précisé que «Jil CAPC» mise principalement sur les jeunes entrepreneurs au niveau local, en étant à l'écoute de leurs préoccupations et en leur offrant un accompagnement pour la valorisation de leur rôle dans le processus de développement. Il a rappelé, dans ce sens, le capital de l'Algérie en jeunes diplômés universitaires et l'impératif actuellement d'exploiter ces énergies dans divers domaines. Et d'ajouter que 25 présidents ont été installés en novembre dernier à la tête des bureaux de wilayas afin de renforcer la présence de «Jil CAPC» et mobiliser le plus grand nombre de jeunes entrepreneurs et définir les obstacles entravant leurs projets. De son côté, le président de Jil CAPC, Chamseddine Zitouni, a fait savoir que les coordonnateurs ont pour mission la représentation des membres de leurs

wilayas et l'encadrement des jeunes entrepreneurs ainsi que les nouveaux porteurs de projets. À ce propos, Zitouni a déclaré que l'approche de «Jil CAPC» repose sur l'innovation et l'entrepreneuriat accélérée pour assurer l'efficacité de l'économie et des entreprises.

Des propositions pour la pérennité de l'activité économique

Par ailleurs, Agli a indiqué que la CAPC, en sa qualité de partenaire économique, avait formulé aux Autorités publiques, plusieurs propositions, depuis le début de la crise sanitaire (Covid-19), en vue de l'accompagner des entreprises dans la préservation de leurs activités économiques, et partant, la protection des emplois. «L'année 2021 doit être celle du décollage économique», a-t-il soutenu, mettant en avant l'importance du travail participatif, collectif et solidaire pour surmonter les séquelles de la crise sanitaire.

Emploi

Le certificat de résidence n'est plus exigé aux demandeurs dans les wilayas du Nord, maintenu dans celles du Sud

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a annoncé, dimanche, la suppression de la condition liée à l'obligation de fournir le certificat de résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi à travers les Agences locales de l'emploi (Alem) dans les wilayas du Nord et de son maintien pour les dix wilayas du Sud. Réagissant aux «informations relayées via les réseaux sociaux, faisant état de la suppression de la condition liée à l'obligation de fournir résidence pour l'opération d'inscription auprès des Alem», le ministère a indiqué dans un communiqué, que «la condition de présentation du certificat de résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi à travers les Alem dans les wilayas du Nord du pays, a été supprimée». La condition de fournir le certificat de résidence est toutefois maintenue pour l'inscription dans les dix wilayas du Sud (Ouargla, Laghouat, Ghardaïa, Béchar, Tindouf, Tamanrasset, Illizi, Adrar, El Oued et Biskra), et ce, au regard du «marché de travail dans ces wilayas, qui est soumis à des mesures et instructions spéciales».

Les éclaircissements du ministère interviennent dans le sillage du communiqué rendu public, samedi, par la Sonatrach, dans lequel, elle a démenti les informations relayées par certains quotidiens nationaux sur la prétendue suppression de la condition liée à la résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi aux agences de l'emploi, indiquant qu'une telle décision ne relevait pas de ses prérogatives. Pour Sonatrach, «cette information est totalement erronée et infondée», car, a-t-elle ajouté, le groupe n'intervient nullement dans les inscriptions des demandeurs d'emploi, puisque cette opération s'effectue au niveau des agences locales de l'emploi sur l'ensemble du territoire national.

Finances

Aymen Benabderrahmane présente le projet de loi portant règlement budgétaire de 2018

Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a présenté hier le projet de loi portant règlement budgétaire de 2018, lors d'une plénière du Conseil de la nation, présidée par Salah Goudjil, président du Conseil par intérim, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, et nombre de ministres.

Dans un exposé concis présenté devant les membres de la Chambre haute du Parlement, M. Benabderrahmane a fait savoir que le déficit budgétaire en 2018 avait atteint 2 203,3 mds DA, soit 10,74% du PIB, tandis que les dépenses publiques avaient atteint 8441,6 mds DA, dont 4488,31 mds DA de dépenses de gestion et 3953,29 Mds DA de dépenses d'équipement, soit une augmentation de 1648,6 mds DA par rapport à 2017. Evoquant les indicateurs ayant caractérisé l'exercice financier 2018, M. Benabderrahmane a indiqué que le taux de croissance en 2018 avait atteint 1,4% avec une hausse de 0,1% par rapport à 2017. Le PIB en 2018 était de 20 259 mds DA. Concernant le taux d'inflation, il a atteint 4,3% avec un recul de 1,2% par rapport à l'année 2017. Quant au déficit budgétaire du Trésor public, l'intervenant a indiqué qu'il était de 340,59 milliards DA en 2018. Le prix de change s'élève à 116,62 DA pour 1 USD. Par ailleurs, les exonérations fiscales enregistrées dans le cadre de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) et de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM), ont été estimées, lors de la même période, à 904,3 mds DA. Selon le ministre, le prix moyen du brut a atteint 71,3 USD/baril en 2018 contre 53,9 USD/baril en 2017, ajoutant que le montant

global des exportations réalisées en 2018 avait atteint les 41,1 milliards de dollars (mds), dépassant les prévisions de la loi de Finances complémentaire de 2018, estimées à 35,5 mds USD. Le ministre des Finances a fait savoir que le montant des importations était de l'ordre de 46,33 Mds USD, soulignant que les plus grandes importations concernaient les produits alimentaires et les marchandises spécifiques aux équipements industriels. La balance commerciale a enregistré, fin 2018, un déficit de 5,23 mds USD, contre 11,5 mds USD en 2017, correspondant à un recul du déficit de la balance de 6,7 mds USD. En ce qui concerne les réserves de change à la fin 2018, elles s'élevaient à -79,9 milliards de dollars, contre 84,6 milliards de dollars en 2017, a ajouté le même responsable. Dans son rapport sur le texte de loi, la commission des affaires économiques et financières a appelé à la présentation de la loi portant règlement budgétaire pour l'exercice (N-1) et au débat de la loi de règlement budgétaire avant le projet de loi de finances pour l'exercice, à l'instar de ce qui se fait dans certains pays, ce qui permettra à l'exécutif et au Parlement d'approuver une loi de finances annuelle plus transparente, au lieu de son débat conformément à l'année (N-2) comme pratiqué actuellement. Les préoccupations des membres de la commission ont porté sur la



Ph : Fateh Guidoum ©

dépréciation du dinar ces dernières années, comparé aux monnaies étrangères, et l'impératif de soutenir l'économie productive et de lever les obstacles bureaucratiques, en faveur des investissements locaux et étrangers. Ils ont insisté, en outre, sur l'importance de relancer le développement local, notamment dans les régions suscitant l'hési-

tation des responsables à prendre des décisions, de peur de la reddition des comptes. Les membres de la commission ont appelé le ministère de tutelle à annoncer le volume des crédits contractés par les opérateurs économiques auprès des banques publiques pour la réalisation de leurs projets.

Moussa O. / Ag.

Technologies

La numérisation en Algérie boostée par la pandémie du Covid-19

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus prises en Algérie ont constitué, en 2020, un élément favorisant le processus de numérisation dans divers secteurs d'activité, ce qui a permis de résorber, en tant soit peu, les retards accumulés dans ce domaine. En effet, de nouvelles formes de communication ont été adoptées depuis l'entrée en vigueur, en mars dernier, du confinement sanitaire, accélérant, de ce fait, la numérisation de l'administration et de plusieurs secteurs d'activité. Le télétravail et les visioconférences, via des plateformes numériques et applications novatrices, ont ainsi connu un essor difficilement envisageable avant la pandémie, la plupart des institutions et entreprises économiques n'y étant pas été préparées, a expliqué Abderrafik Khenifsa, spécialiste dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. «Dans le sillage de la pandémie du Covid-19, le scepticisme initial à l'égard des outils de communication et du travail à domicile s'est évaporé et ces techniques se sont ainsi démocratisées dans le pays. La crise sanitaire a eu, également, un effet accélérateur du processus de numérisation de la plus part des secteurs d'activités», a-t-il estimé. Cette crise sanitaire a, ainsi, hâté la mise en place de l'ambitieux plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République qui préconise la numérisation tous azimuts des secteurs d'activités, soutenu par une stratégie à même d'encourager notamment les développeurs de plateformes et applications. C'est à la faveur de ce programme

qu'il y a eu, cette année, une baisse des prix de l'ADSL et une réorganisation du spectre national des fréquences et ce, dans le but de tirer davantage profit des réseaux internet fixe et mobile pour relancer la machine économique. Toutes ces dispositions et mesures de numérisation ont eu pour conséquence la généralisation du télétravail et le recourt à la visioconférence. Depuis, les réunions institutionnelles et événements se déroulent pour la plus part à distance. La Covid-19 a été également un facteur pour introduire, par exemple, le téléenseignement au niveau des universités et lancer les consultations médicales via des plateformes de télé-médecine. Un autre pas a été franchi dans le processus de numérisation des documents administratifs et dans la lutte contre la bureaucratie en Algérie. Désormais, les documents de l'Etat civil peuvent être retirés via une plateforme numérique dédiée à cet effet, une première dans le pays.

Le défi de réussir la transition numérique

Dans le prolongement de ces mesures pratiques, un ministère dédié exclusivement à la numérisation et aux statistiques a été créé dans le but, notamment, de «rattraper les retards» enregistrés dans ce processus de numérisation et relever les défis économiques et technologiques. La transition numérique s'applique ainsi à plusieurs niveaux, dont la numérisation de l'administration centrale et la dématérialisation des différentes prestations publiques. D'autres secteurs ont également été touchés par la numérisation, à l'ima-

ge de la Santé à travers le projet de pharmacie électronique, d'un hôpital numérique et de la numérisation des relations contractuelles avec les instances de la sécurité sociale. Le secteur de la Justice n'est pas en reste, compte tenu des nombreux chantiers ouverts tels que la numérisation du dossier judiciaire, la concrétisation de la notification électronique des documents judiciaires, le lancement du parquet électronique et l'introduction des plaintes et requêtes à distance. La pandémie a été aussi une opportunité pour d'autres secteurs de moderniser leurs infrastructures, conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a appelé les secteurs économiques et financiers à intégrer, dans les plus brefs délais, le monde des services électroniques afin d'éliminer «l'opacité qui y est sciemment entretenue». Dans ce sens, le secteur du Commerce a lancé plusieurs projets tels que le système informatique pour le contrôle des marchandises importées, alors que celui de la Finance a engagé une opération de numérisation des trésoreries des 48 wilayas et lancé un système informatique permettant aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales à distance. À travers toutes ces actions, le gouvernement aspire réussir la transition numérique à la faveur d'une stratégie structurée, inclusive et systémique. En ce sens, l'année 2021 s'annonce comme étant le point de départ pour asseoir une économie numérique, adossée à un système d'information gouvernemental d'aide à la décision.

N. I.

RCE

Les antennes du CNRC ouvertes après les heures de travail légales jusqu'au 31 décembre 2020

Le Centre national du registre de commerce (CNRC) a annoncé, dimanche, que les guichets de ses antennes locales à travers 48 wilayas resteront exceptionnellement ouverts après les heures de travail légales, et ce, jusqu'au 31 décembre, pour permettre aux opérateurs de parachever la mise en conformité de leurs extraits du registre du

commerce selon le format électronique. Cette mesure «intervient pour permettre aux commerçants et opérateurs économiques n'ayant pas procédé à la mise en conformité de leurs extraits du registre du commerce par l'insertion du code électronique 'RCE' de le faire avant expiration du délai légal de mise en conformité au Registre du commer-

ce électronique (RCE) fixé au 31 décembre 2020», selon un communiqué posté par le CNRC sur son compte Facebook. A cet effet, tous les moyens matériels et humains ont été mobilisés pour permettre à tous les commerçants et opérateurs économiques de régulariser leur situation dans les meilleures conditions et assurer la réussite

de cette opération à laquelle le CNRC accorde la priorité, ajoute-t-on de même source. Le ministère du Commerce avait souligné auparavant qu'après expiration du délai, les extraits du registre du commerce ne comportant pas ce code électronique seront non valides et sans effet.

M. M.

Protection civile de Blida

Lancement début 2021 d'une application «Allo Himaya»

La direction de la Protection civile de Blida compte procéder au lancement, début 2021, d'une application «Allo Himaya» visant à faciliter les appels de secours sur le numéro 1021, a-t-on appris du chargé de la communication auprès de ce corps constitué.

Selon le sous-lieutenant Adel Ezghimi, cette nouvelle application, en cours d'expérimentation depuis trois jours, et dont les tests se poursuivront pour une autre semaine «sera officiellement téléchargeable, pour les citoyens, au début de l'année prochaine (2021)». Il a souligné la «facilité de téléchargement de cette application sur les portables, tout en étant adaptée à tous les systèmes androïdes, à partir de la version 4.1. «Cette application est, également, capable de déterminer automatiquement le numéro de l'appelant et de son lieu, ce qui permet de s'assurer de la véracité de l'appel au secours», a-t-il, en outre, fait savoir. Outre les appels, cette même application, offre, aussi, la possibilité d'envoyer des SMS de détresse, en intégrant des informations sur le caractère de l'accident, et d'autres détails liés au lieu, le nombre de blessés, voire même l'état de la route, ou d'un incendie, entre autres. Explicitant le fonctionnement et les avantages de

cette nouvelle application, le sous-lieutenant Adel Ezghimi a ajouté que celle-ci permet, également, à ses utilisateurs, de «donner tout les détails concernant le lieu ou le site de l'accident, aux fins de faciliter l'envoi des unités territorialement compétentes en temps opportun», a-t-il dit. L'application, dont la place occupée sur la mémoire du portable ne dépasse pas les 7 GO, ce qui la rend facile de stockage et d'utilisation, peut, également, être fonctionnelle à l'échelle nationale, soit toutes les wilayas exploitant le système numérique dédié aux appels au secours, à travers les directions des wilayas de la protection civile. Cette application a été conçue par le chef du bureau des transmissions et de communication opérationnelle de la direction de la protection civile de Blida, le capitaine Ben Lemane, également à l'origine du système numérique des lignes de secours et des lignes privées.

Arab M.



Ph : L'Echo d'Algérie ©

Reboisement après les incendies à Aïn Defla

Plus de 23 300 plants fruitiers mis enterre début 2021

Au total, 23 329 plants fruitiers seront mis en terre au début de l'année prochaine au niveau de 10 communes de Aïn Defla en guise de compensation des agriculteurs ayant été touchés par les feux de forêt de l'été dernier, a-t-on appris auprès de l'inspecteur principal de la Conservation locale des forêts. S'étalant sur une superficie de 617, 3 ha, cette opération touchera 11 984 plants ayant trait à l'olivier, 1656 au cerisier et 9686 autres à l'abricotier, a précisé Abderrahmane Hamrani, faisant état de la mobilisation

d'une enveloppe financière de 30 millions de dinars à cet effet. «Nous avons en coordination avec la Direction des Services Agricoles (DSA) et la Protection civile procédé au recensement des agriculteurs ayant subi des dégâts lors des incendies de l'été dernier», a-t-il précisé, signalant que l'opération de reboisement touchera les communes de Ben Allel, Miliiana, Aïn Toriki, Hammam Righa, Aïn Defla, El Mayenne, Zeddine, Belaâs, Djellida et Mekhatria. Selon le même responsable, les procé-

dures administratives inhérentes à l'opération de plantation ont été entamées, faisant savoir que celle-ci sera menée par une entreprise privée. «Les communes les plus touchées par les incendies de l'été dernier sont, dans leur écrasante majorité, situées en zone montagneuse où la plantation des arbres fruitiers constitue l'essentiel de l'activité agricole, d'où l'impérieuse nécessité d'aider les agriculteurs à surmonter les difficultés induits par cet état de fait», a observé M. Hamrani.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire
 الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME
 ET DE LA VILLE
 WILAYA D'ALGER
 OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION
 IMMOBILIERE DE DAR EL BEIDA

وزارة السكن العمران و المدينة
 ولاية الجزائر
 ديوان الترقية و التسيير العقاري
 للدار البيضاء

**AVIS DE VENTE DES SERVICES
 PAR VOIE D'ADJUDICATION
 N° 19/DG/2020
 02 eme Avis**

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Dar El Beida ,
 met en vente par voie d'adjudication au plus offrant, conformément à
 l'arrêté du 25 février 1998 notamment l'article 03 sous plis cachetés : le
 droit au bail de locaux à usage services situés au niveau de la cite :

Projet : 600 Logements Baba Hassan-2°TRANCHE

- Les personnes intéressées par cet avis peuvent retirer le cahier des charges au niveau du service commercial de l'OPGI de Dar El Beida, sis à la Cité Rabia Tahar , Bt M5, Bab Ezzouar Alger, contre la somme de 3.000,00 DA non remboursable.

La date limite de dépôt des offres est fixée à (15 quinze)
 jours à compter de la première parution du présent avis sur les
 quotidiens nationaux.

**Projet : 600 Logements - BABA HASSANE
 LOCAUX A USAGE SERVICES
 2 EME TRANCHE**

N° d'ordre	N° Batiment	N° du Local	Surface Local (M²)	Mise à Prix	Loyer (HT)	Observation
1	9	3	91,17	5 926 050,00	7 293,60	
2		4	65,00	4 225 000,00	5 200,00	
3		6	65,00	4 225 000,00	5 200,00	

République Algérienne Démocratique et Populaire
 الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
WILAYA DE BECHAR
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE BENI ABBES
DAIRA DE BENI ABBES
COMMUNE DE BENI ABBES
NIF : 096008079041134

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
 DE CAPACITES MINIMALES N° 11/2020**

La COMMUNE DE BENI ABBES lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour le projet suivant :

**PROJET :
 ACHEVEMENT DES TRAVAUX DU SIEGE DE LA COMMUNE DE BENI ABBES**

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres national, classées à la catégorie deux (II) et plus et ayant la qualification principale dans le secteur Bâtiment peuvent retirer le cahier des charges contre un paiement d'un montant de 5.000 DA représentant les frais de reproduction auprès de l'APC de :
COMMUNE DE BENI ABBES, Daira de Beni Abbes CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE BENI ABBES WILAYA DE BECHAR.

Les offres doivent être accompagnées par les pièces nécessaires indiqués dans le cahier des charges adressé sous triple enveloppes fermé et anonyme au président de l'APC de Beni Abbes. Les enveloppes Intérieures contiendront les dossiers de candidatures, les offres techniques et financières L'enveloppe extérieure anonyme devra porter la mention suivante :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

« APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°11/2020 »
Projet : ACHEVEMENT DES TRAVAUX DU SIEGE DE LA COMMUNE DE BENI ABBES
 L'offre déposée à la COMMUNE DE BENI ABBES-SECRETARIAT GENERALE.

La date de dépôt des offres est fixée à 21 Jours à 12h00 à partir de la première parution du présent avis d'appel d'offres national dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'opération Public (BOMOP) et au moins dans deux quotidiens nationaux diffusés au niveau national.

L'ouverture des plis technique et financiers et dossiers de candidatures se fera en séance publique au siège de la commune de Beni Abbes, en présence de l'ensemble des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister, elle intervient à la date des dépôts des offres à 14h00. au cas ou la date fixé, coïncidera avec un Week-end ou jour férié, la date de dépôt sera le jour ouvrable qui suit.

Les offres resteront valides pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Sétif

1660 foyers raccordés au réseau de gaz naturel à Tella et Hammam Soukhna

Pas moins de 1660 foyers des deux communes de Tella et Hammam Soukhna du sud de la wilaya de Sétif ont été raccordés, dimanche, au réseau d'approvisionnement en gaz naturel.

Il s'agit de 330 foyers de l'agglomération Ouled Boudouh dans la commune de Tella et de 1330 foyers répartis sur plusieurs mechtas de la commune de Hammam Soukhna, a précisé Abdallah Djedah, directeur de l'entreprise de concession de la distribution de l'électricité et du gaz de Sétif, au cours de la cérémonie de mise en service présidée par le wali, Kamel Abla. Le raccordement au réseau de l'agglomération Ouled Boudouh a nécessité la réalisation d'un réseau de distribution de 49 km et une enveloppe financière de 50 millions DA dégagée du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, a déclaré le même cadre. Un réseau de 191 km et une enveloppe financière de 483 millions

DA ont été nécessaires pour desservir les mechtas de Kehatra, Ouled Azam, Khenafif, Ouled Hellal, Douyekh, El Madher, Djendarmia, Teratfa, Keramcha, Ouled Mehana, Metarfa, Houamel, Ouled Athmane et Belhouchet de la commune de Hammam Soukhna. Avec ces nouveaux raccordements, le taux de couverture par le réseau de gaz dans la daïra de Hammam Soukhna dont relèvent ces deux communes passe à 98% et celui de la wilaya à 96,5%, selon la même source. Les deux opérations réalisées dans un court délai et coïncidant avec la saison hivernale ont suscité la joie des habitants bénéficiaires qui n'auront plus à souffrir des contraintes liées à l'utilisation des bouteilles de gaz butane.



Tébessa

Raccordement depuis janvier dernier de plus de 2400 foyers au réseau de l'électricité rurale

Pas moins de 2423 foyers dans la wilaya de Tébessa ont été raccordés, depuis janvier dernier, au réseau de l'électrification rurale, a indiqué la chargée de communication de la concession de distribution d'électricité et du gaz, Nardjes Benaarfa. «Depuis le 1er janvier dernier, un réseau de distribution long de plus de 336 km a été réalisé à travers plusieurs communes de Tébessa», soulignant que les projets ont été concrétisés suite à la levée du gel sur des projets du secteur de l'énergie dans la wilaya. Elle a, dans ce contexte, déclaré que ces projets ont été financés par le fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales. Aussi, 62 transformateurs électriques ont été mis en

service au cours de cette période à travers plusieurs collectivités locales, notamment Stah Guentis, Négrine, Bir El-Ater et Safsaf El-Ouesra, dans le cadre du quinquennal 2010-2014, relevant que 716 foyers ont été raccordés à cette énergie vitale. Sur un autre registre, 65 projets de développement dans le domaine du raccordement à l'électrification rurale ont été lancés depuis le début de l'année en cours dans les zones d'ombre de la wilaya de Tébessa, a révélé Mme. Benaarfa. Une enveloppe financière qui s'élève à 2,4 milliards DA a été mobilisée pour la concrétisation de ces projets, totalisant la réalisation de 1200 km de réseau de distribution d'électricité. S'agissant des pro-

jets réalisés dans le domaine de l'électrification agricole, la chargée de communication a indiqué que 5 projets ont été concrétisés pour alimenter 21 puits dans plusieurs communes. En outre, la même source a ajouté qu'un accord de partenariat sera signé «au cours de la prochaine année» entre la concession de distribution d'électricité et du gaz de Tébessa et la direction des services agricoles pour alimenter 182 puits en électricité agricole dans 18 régions, avec un réseau de distribution de 238 km. À noter que le taux de couverture en électricité dans la wilaya de Tébessa a atteint 94,4%, et 74,4% en gaz naturel.

A. Mechaka

CHU de Annaba

4 greffes rénales effectuées en 2 jours

Quatre opérations de transplantation rénale ont été réalisées ces deux derniers jours (vendredi et samedi) au Centre hospitalo-universitaire de Annaba, a-t-on appris de la cellule de communication auprès de cet établissement de santé. Les opérations de greffe ont été effectuées par un staff médical conduit par le professeur Ahcène Atik, chef de service de la néphrologie, de l'hémodialyse et de la transplantation rénale au CHU de Annaba avec la collaboration du professeur Hocine Chaouche d'Alger, au profit de 2 femmes et 2 hommes âgés entre 17 et 59 ans, issus des wilayas de Skikda, Guelma, Oum El Bouaghi et El Taf. Depuis janvier dernier, le Centre hospitalo-universitaire de Annaba a réalisé 18 opérations de

transplantation rénale et ce, en dépit de la conjoncture sanitaire exceptionnelle marquée par l'apparition du Covid-19 qui s'est répercutée sur le déroulement «normal» des différentes activités sanitaires notamment celle en rapport avec le volet chirurgie, a fait savoir le Pr Ahcène Atik qui a fait part de l'élaboration d'un ambitieux programme de greffe rénale pour l'exercice 2021. Selon la même source, l'équipe médicale pluridisciplinaire chargée de ces opérations au CHU d'Annaba a acquis une «importante expérience» en matière de transplantation rénale. Pour rappel, le Centre hospitalo-universitaire d'Annaba réalise annuellement, une moyenne de 35 opérations de greffe rénale.

Y. Bouhabila

Mila

2,3 millions litres d'huile d'olive attendus cette saison

La production prévisionnelle d'huile d'olive attendue durant cette saison agricole dans la wilaya de Mila devra atteindre 2,3 millions litres, a indiqué le chef du service organisation, production et soutien technique à la direction des services agricoles, Mohamed Bouleftet. L'olivieraie de la wilaya s'étend sur 12 118 hectares (9121 productifs) dont 10 615 ha (7822 productifs) d'oliviers desti-

nés à l'extraction de l'huile, selon la même source qui a précisé qu'à la fin de la semaine passée, 14 860 quintaux des 45000 quintaux récoltés sur 3861 ha ont permis l'extraction de 250 000 litres. La récolte se poursuit dans «des conditions normales», à travers la wilaya qui compte 40 pressoirs d'huile, a relevé le même cadre. La production de cette année dépassera celle de la sai-

son précédente du fait de l'entrée en phase de production de nouveaux vergers notamment dans le nord de la wilaya, a déclaré M. Bouleftet, qui a fait savoir que le programme du fonds national de développement des zones de montagnes a permis, depuis 2018, de planter 600 ha d'oliviers au profit de petits agriculteurs des 22 communes montagneuses de la wilaya.

M'sila

Deux milliards de dinars pour la viabilisation de plus de 9000 lots sociaux

Une enveloppe financière de deux milliards de dinars a été mobilisée dans la wilaya de M'sila au titre de l'exercice 2020 pour la viabilisation de 9586 lots de terrains à caractère social ont annoncé, les services de la wilaya. Répartis sur 44 lotissements, les travaux de viabilisation ciblent particulièrement les

réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité et de gaz et les routes, ont précisé les mêmes services expliquant que plus de 70% des travaux de viabilisation sont en phase «de finition». L'opération de viabilisation a contribué à offrir un plan de charges au profit des entreprises activant dans la wilaya de

M'sila ainsi que l'attribution d'un lot de terrain prêt à la construction et lutter contre la construction illicite a-t-on noté des mêmes services. Pour rappel, la wilaya de M'sila avait procédé, ces deux dernières années à la distribution de plus de 3500 lots de terrains à caractère social.

Khenchela

Distribution «prochaine» de 639 logements LPL à Chechar

Un quota de 639 logements publics locatifs (LPL) sera distribué, «courant premier trimestre 2021», dans la commune de Chechar (Khenchela), a-t-on appris auprès des services de la wilaya. «Ce quota de logements sera distribué dès l'achèvement de l'étude des recours introduits s'agissant de la liste des bénéficiaires», a fait savoir la même source, soulignant que «l'étude des recours lancée, depuis mardi dernier par la commission ad hoc, se poursuit jusqu'à la fin du mois de décembre courant». Selon les services de la wilaya de Khenchela, la liste nominative des futurs bénéficiaires du quota des 639 LPL dans la commune de Chechar a été publiée via les réseaux sociaux pour éviter le regroupement des citoyens devant le siège de l'Assemblée populaire communal (APC) et de la daïra dans le cadre des mesures préventives contre la propagation du coronavirus. La liste des bénéficiaires de ce quota de logement social comprend 329 candidats, âgés de plus de 35 ans et 310 autres de moins de 35 ans en plus de 78 autres candidats à bénéficier de ces logements, sur la liste d'attente, selon les précisions fournies par la même source. La distribution de ce quota de logement sera suivie d'opérations similaires, a-t-on précisé, faisant état à ce titre, de la remise des clés de 120 unités de même type «avant la fin du premier semestre 2021», 500 autres unités «avant fin 2021» en plus de 800 lots de terrain dans le cadre des lotissements sociaux. Les services de la wilaya de Khenchela prévoient la distribution «courant du 1er semestre 2021» de plus de 2500 logements publics locatifs, au chef-lieu lieu et dans les communes El Hamma, Aïn Touila, N'sigha, Chechar et Ouled Rechache dont les travaux d'aménagement extérieur tirent à leur fin dans la majorité des sites.

Oran

Le secteur de l'eau entre acquis et défis

La crise sanitaire du Covid-19 avec ses répercussions sur les différents secteurs n'a pas été un obstacle majeur devant une certaine volonté politique d'améliorer le service de l'eau dans la wilaya d'Oran, pourtant la sécurisation de l'alimentation en eau potable demeure toujours un défi de taille, estiment les responsables du secteur.

Nous avons tenu à achever tous les programmes tracés pour améliorer la situation de l'eau et de l'assainissement dans la wilaya d'Oran, malgré le contexte particulier lié à la crise sanitaire du Covid-19», a déclaré le directeur local des ressources en eau par intérim, Smaïn Boumediène. La priorité étant de raccorder ou renforcer les zones souffrant de problèmes de distribution, comme la daïra de Oued Tlélat, le pôle urbain de Messerghine ou encore Djebel Murdjadjou. Plusieurs projets ont été finalisés ou enclenchés au cours de l'année 2020. A Oued Tlélat, un réseau de conduites de 34 km, reliant différentes communes avec le réservoir Araba, a été réalisé. Une station de pompage à Laouamer et un réservoir de 15 000 m³ à Toumiat ont été, par ailleurs, réalisés dans le cadre de ce même projet réceptionné en juillet 2020. Autre projet d'envergure lancé la même année concerne le raccordement au réseau d'alimentation en eau potable de Djebel Murdjadjou. Ce projet, en phase de réalisation bien avancée, permettra d'approvisionner cette zone qui souffre de gros problèmes en matière d'AEP, mais aussi la partie haute de la

commune de Mers El Kebir. Pour le nouveau pôle urbain, Ahmed Zabana, implanté à Messerghine, à l'ouest d'Oran, la DRE a réalisé toutes les études pour assurer l'AEP de cette zone, mal servie en raison du manque d'infrastructures hydrauliques. «Les projets de réalisation sont confiés à l'AADL et à la DUC. Notre direction se contentera d'apporter son aide et assistance en cas de besoin», précise M. Boumediène. Les zones d'ombre, au nombre d'une soixantaine à Oran, ont également bénéficié d'un programme pour améliorer les réseaux de l'AEP et de l'assainissement. La commune de Sidi Ghanem, constituant la zone la plus importante, a bénéficié d'un projet en cours de réalisation, portant sur la réalisation de trois forages et deux stations de pompage, pour alimenter la population en ce précieux produit. Si les réalisations d'infrastructures hydrauliques ont été importantes au cours de la dernière décennie, Oran reste encore insuffisamment dotée en ressources hydriques et souffre depuis des années d'un manque flagrant de pluviométrie. D'importantes perturbations en matière de distribution ont émaillé l'année 2020.

Lehouari K.



Relizane

Une production de plus de 1,82 million de quintaux d'agrumes prévue

La wilaya de Relizane prévoit une production de plus de 1,82 million de quintaux de différentes variétés d'agrumes dont la campagne de cueillette a été lancée dernièrement. La cheffe de service organisation de la production et appui technique, Nadia Arbaoui, a indiqué que la campagne de cueillette cible une superficie estimée à 4670 hectares sur

un total de 4893 ha situés dans les périmètres irrigués du Bas Chellif et Mina. La DSA prévoit un rendement de différentes variétés d'agrumes cette saison devant atteindre une moyenne de 229 q/ha, a-t-on fait savoir, soulignant que la campagne de cueillette a touché, à ce jour, plus de 848 ha avec une récolte de plus de 194 000 q des variétés

précoces dont la Clémentine, Thomson et la Mandarine. La variété Thomson est la plus répandue dans la wilaya, suivie de la Clémentine et le citron, a-t-on précisé à DSA, avant d'indiquer que l'agrumiculture représente 17% de la surface de l'arboriculture fruitière dans la région.

Mostaganem

Dotation de 19 écoles primaires des zones d'ombre en gaz propane

Des travaux sont en cours pour doter en gaz propane, 19 écoles primaires situées dans les zones d'ombre de la Dahra gharbia, dans wilaya de Mostaganem, a-t-on appris hier de l'entreprise Naftal. Le chef de département commercialisation du district du gaz liquéfié de Naftal d'Oran, Fayçal Benhalima, a indiqué que l'opération de dotation des établissements scolaires en gaz propane permet notamment de garantir le chauffage dans les écoles, soulignant que l'opération concerne, dans une première étape, 11 écoles primaires dans la commune d'Ouled Boughalem et 8 autres écoles dans la commune voisine de

Nekmaria, ainsi que d'autres opérations similaires au profit d'écoles des zones d'ombres des communes de Sirat et de Safsaf. Ces opérations d'urgence entrent dans le cadre d'un plan élaboré par Naftal pour la prise en charge des besoins des habitants des zones d'ombre et comprend également des points de collecte et de distribution des bouteilles de gaz au niveau de la région-est de la wilaya de Mostaganem, ajoute le même responsable. A ce propos, un stock de sécurité de quelque 1050 bouteilles de gaz a été réalisé et mis à la disposition des communes concernées pour son utilisation en

cas d'augmentation de la demande, notamment à Achaacha, Ouled Maallah, Tazgaït, Ouled Boughalem et Benabdelmalek Ramdane, indique la même source. Lors de cette période, qui connaît une baisse sensible de la température, la capacité de production du complexe d'enfûtage de gaz de Souk Ellil, commune de Sayada, a augmenté passant de 12 000 bouteilles par jour à 18 000, parallèlement au renforcement de la capacité de stockage au niveau de l'entrepôt de Sidi Ali, ainsi que celle des stations Naftal, en plus du remplacement des bouteilles défectueuses. Ces mesures, qui ont

été prises pour faire face à la dernière vague de froid, ont permis de fournir une quantité supplémentaire, du 15 octobre dernier au 15 décembre, estimée à 15 082 bouteilles, avec la possibilité de vendre les bouteilles directement à la population et de les transporter aux zones reculées, selon M. Benhalima. La période du 1er au 15 décembre a vu la distribution de plus de 155 000 bouteilles de gaz dans la wilaya de Mostaganem, soit une augmentation de plus de 11% par rapport à la même période de l'année écoulée, a-t-on fait savoir.

Mancer . T

Saïda

Plus de 3840 foyers dans les zones d'ombre raccordés au réseau de gaz naturel

Pas moins de 3848 familles habitant dans les zones d'ombre de la wilaya de Saïda ont bénéficié du gaz naturel suite au raccordement de leurs foyers au réseau de cette énergie depuis le début de l'année en cours jusqu'à ce jour. La Société de distribution de l'électricité et du gaz a consacré une enveloppe globale de 300 millions DA pour la concrétisation de cette opération à travers les zones d'ombre en vue d'améliorer le

cadre de vie de la population. Un linéaire total de pas moins de 125,62 km de réseau de gaz naturel a été réalisé à travers ces zones, a-t-on indiqué, soulignant que le taux de couverture globale en gaz de ville dans la wilaya a atteint 64,43%, selon les services de la wilaya. La Société de distribution de l'électricité et du gaz recense plus de 143 000 clients à travers les réseaux de l'électricité et du gaz naturel dans la wilaya.

Aïn Témouchent

Une route d'évitement pour briser les embouteillages à Beni Saf

Le réseau routier de la wilaya de Aïn Témouchent sera renforcé, le premier trimestre 2021, d'une voie d'évitement pour régler le problème des embouteillages dans la ville de Beni Saf. Les travaux de ce projet, qui s'étend sur une distance de 12 km, ont atteint un taux d'avancement de 80%. A noter qu'une première tranche de 6 km a été achevée et les travaux se poursuivent pour achever une distance de 1,9 km de la seconde tranche, a indiqué Saïd Si Chaïb, soulignant que le nouvel axe routier sera réceptionné dans sa totalité durant le premier trimestre de l'année prochaine. Ce projet entre dans le cadre du programme sectoriel de la

direction des travaux publics pour lequel une enveloppe de 900 millions de dinars a été dégagée. Cette route revêt une importance particulière pour régler le problème récurrent des embouteillages dans la ville côtière de Beni Saf, notamment durant la saison estivale. Il contribuera à une fluidité dans la circulation automobile, selon Si Chaïb. Ce nouvel axe routier, à travers ses nombreux accès, permet de relier les quartiers de Sidi Sohbi, Sidi Khaled, Ghar El Baroud et Boukerdoune à la RN22 menant à la plage de Rachgoune, car il permet d'éviter le centre-ville de Beni Saf pour atteindre la plage.

Les maladies que vous risquez si vous lavez mal vos fruits et légumes

Intoxication alimentaire, insuffisance rénale, toxoplasmose, kystes dans le foie, asthme, infertilité et cancer... Il existe des risques de maladies développées plus ou moins sur le long terme, qui peuvent apparaître si les légumes ou les fruits sont mal ou pas lavés.

Les contaminations dues aux germes

Sur certains de nos fruits et légumes se trouvent des germes provenant de l'intestin des animaux et des pathogènes comme les Salmonella, Bacillus cereus, Escherichia coli, Yersinia enterocolitica, Clostridium perfringens, Clostridium botulinum, Listeria ou Shigella... Des noms qui ne vous disent peut-être rien, mais qui peuvent déclencher une intoxication plus ou moins sévère. Manger quelques salmonelles au cours d'un repas ne vous fait, normalement, pas courir le risque de tomber malade. Pour cela, il faut en ingérer des dizaines de milliers, ce qui peut provoquer une intoxication alimentaire. Crampes abdominales, nausées, vomissements, diarrhée, fièvre ou maux de tête seront alors au rendez-vous.

Il s'agit de la maladie la plus courante qui peut être développée, ayant pour cause un fruit ou légume mal lavé. Mais il est possible d'en contracter d'autres. Certains germes peuvent avoir des conséquences bien plus violentes sur la santé. L'Escherichia coli peut provoquer une insuffisance rénale et le Clostridium botulinum peut conduire à une insuffisance respiratoire voire la paralysie.

Toxoplasma gondii : dangereux pour les femmes enceintes

Le nom «toxoplasma gondii» vous parle-t-il ? Il s'agit d'un parasite qui vit dans l'intestin des chats ou des rongeurs. Ce parasite peut se retrouver sur les fruits et légumes et causer des soucis de santé chez les personnes immunodéprimées ou chez les femmes enceintes qui n'ont jamais été en contact avec ce parasite, et qui n'ont donc aucun anticorps pour se défendre. La toxoplasmose congénitale (quand le fœtus est infecté par la mère durant la grossesse) a des conséquences très variables en fonction du stade de la grossesse. Le risque de transmission au fœtus

est plus faible en début de grossesse et moins grave en fin de grossesse. Avant 16 semaines la maladie peut entraîner une fausse couche, des retards psychomoteurs ou une atteinte neurologique. Entre 16 et 28 semaines, peuvent apparaître des lésions cérébrales. Après 28 semaines, peuvent être relevées des lésions oculaires (atteinte des pigments de la rétine pouvant entraîner une déformation de la rétine).

Ver solitaire : il peut aussi être sur les fruits et légumes

Un autre parasite comme le ténia du chien ou du renard dû à l'Echinococcus peut, suite à l'ingestion d'œufs éliminés par les fèces qui souillent les fruits ou légumes et que l'on mange, provoquer des kystes dans le foie. S'il se contracte généralement plus suite à la consommation de viande mal cuite, le «ver solitaire» peut également s'attraper en ingérant un légume ou un fruit qui aurait été souillé par un renard. Les symptômes de cette maladie sont : maux de ventre, pertes blanches au niveau des selles, diarrhée, consti-



pation, maux de tête, perte d'appétit, éruption cutanée. Mieux vaut consulter votre médecin dès l'apparition des symptômes.

Les contaminations dues aux pesticides

Il n'est pas inhabituel d'entendre que, de plus en plus, il existe des traces trop importantes de résidus de pesticides, herbicides ou autres

fongicides utilisés lors de la culture de nos fruits et légumes. Faut-il à l'agriculture intensive qui a recours de manière massive à ce genre de procédés.

Certains médecins, associations de consommateurs ou même l'agence sanitaire européenne soupçonnent les pesticides d'avoir des effets néfastes sur la santé à long terme comme l'asthme, l'infertilité ou plusieurs cancers.

À 3 ans, un enfant fait un AVC après avoir contracté le coronavirus



Après avoir attrapé la Covid-19, un petit garçon américain a fait un AVC. Une attaque probablement due à sa contamination selon plusieurs neurologues, qui estiment que les patients ont tendance à développer des caillots sanguins. Un petit garçon américain âgé de seulement 3 ans a subi un accident vasculaire cérébral après avoir contracté le coronavirus. Comme le rapporte *The*

Independent, le petit Colt Parris aurait été testé positif à la Covid-19 la semaine dernière. C'est ce mercredi 23 décembre que ses parents se sont inquiétés quand ils ont noté qu'il présentait des troubles de l'élocution et une paralysie du côté droit de son corps. Transporté d'urgence à l'hôpital de Salisbury, dans le Missouri, aux États-Unis, on lui a diagnostiqué un AVC. Une opéra-

tion a permis de retirer le caillot de sang qui s'était formé dans la partie gauche de son cerveau. Alors que le petit garçon récupère désormais, la question est de savoir si l'AVC subi par l'enfant est directement lié à son test positif au coronavirus. «Le diagnostic de Covid est important parce que nous pensons que la raison pour laquelle (les patients) atteints de Covid, y compris l'enfant, ont des accidents vasculaires cérébraux et une variété d'autres problèmes est qu'ils ont tendance à former des caillots», a assuré le Dr Camilo Gomez, neurologue à l'hôpital, selon NBC Los Angeles. «Il n'y a vraiment aucun autre cas comme celui-ci», a assuré le Dr Paul Carney, neurologue pédiatrique. Il a assuré à FOX 2 qu'il n'avait vu qu'un autre cas similaire à celui de Colt auparavant, mais que ce dernier n'avait pas survécu. «Si cela avait été quelqu'un de 40 ou 60 ans, l'issue aurait probablement été différente», a-t-il assuré.

Légère hausse des cas d'AVC dans la population jeune

Le 22 avril, le Dr Benoît Guillon, neurologue responsable de l'unité neurovasculaire au CHU de Nantes, rapportait déjà une légère hausse des cas d'AVC dans la popu-

lation jeune, «sans cause déterminée, sans pouvoir confirmer de lien direct avec le Covid-19», comme le rapporte *La Dépêche*. «Des patients jeunes positifs au Covid-19, sans facteur de risque, semblent présenter des tableaux atypiques avec des thromboses, des occlusions artérielles relativement diffuses, assez inhabituelles». Point important, «ces patients présentent dans certains cas peu voire pas de symptômes du Covid-19», décrivait alors le professeur. Les preuves s'accumulent ainsi sur les divers effets neurologiques associés à la Covid-19. En effet, selon une étude publiée en septembre dernier dans *The Lancet Neurology*, le coronavirus pourrait être plus susceptible de provoquer des événements vasculaires thrombotiques, y compris un accident vasculaire cérébral, que d'autres coronavirus et maladies infectieuses saisonnières. En effet, on note une augmentation de 7,6 fois de la probabilité d'accident vasculaire cérébral pour les patients atteints du Covid, par rapport à ceux ayant la grippe. L'incidence rapportée de maladies cérébrovasculaires chez les patients testés positifs pour le SRAS-CoV-2 varie de 1% à 6%, ce qui équivaut potentiellement à un grand nombre d'individus à mesure que la pandémie progresse dans certains pays.

Le FBI et Europol mettent fin à un service VPN très utilisé par les criminels

Les réseaux privés virtuels (VPN) peuvent être très utiles dans bien des cas. Ils servent aussi aux personnes malintentionnées pour dissimuler leurs actes. Si vous utilisez beaucoup internet pour des usages variés, peut-être avez-vous déjà eu utilisé un service VPN, peut-être même l'utilisez-vous au quotidien. Que ce soit pour vous connecter à votre réseau domestique, à votre réseau d'entreprise, accéder à un catalogue particulier sur un service de streaming, ou autre, les utilisations sont très diverses. Les VPN servent aussi pour dissimuler son identité sur le web. Ce sont ainsi des services très utilisés par les criminels. Les VPN sont une plaie pour les autorités du monde entier. Remonter la piste d'une personne en particulier peut être très délicat. TorrentFreak rapporte que le FBI et Europol ont tra-

vaillé ensemble pour faire tomber Safe-Inet (aussi connu sous le nom de InSorg), un service VPN apparemment taillé spécifiquement pour les criminels. Ce service «bullet-proof» était non seulement mis en avant sur les forums dédiés aux pratiques illégales en tous genres mais aussi, semble-t-il, très souvent utilisé pour des actions comme du skimming, des ransomwares ou du piratage de compte divers.

Un service largement utilisé par les criminels

Le département de la Justice américain a précisé que ces services servent très souvent de couverture pour les criminels, en refusant de transmettre leurs logs ou en «ignorant ou fabriquant des excuses» lorsque les

victimes se plaignent. Ils deviennent alors «coconspirateurs» des crimes qu'ils rendent possible, selon le département de la Justice. Ce dernier n'accuse pas directement Safe-Inet d'agir ainsi, mais d'autre à tout le moins impliqué. Bien que la base d'utilisateurs de Safe-Inet ne fasse pas vraiment l'ombre d'un doute, certains s'inquiètent des conséquences pour les services VPN dans leur ensemble. L'i2Coalition a salué la fermeture de ce service mais certaines pratiques de Safe-Inet sont tout à fait légales pour un VPN. Reste que ces entreprises peuvent souvent décider ou non de répondre aux requêtes des gouvernements. Les lois actuelles étant assez floues, cela conduit assez régulièrement à des impasses juridiques. Une situation qui convient tout à fait aux criminels.



Sahara occidental

Sous pression, les Etats-Unis ont changé de ton au sujet du Sahara occidental

La dernière réunion du Conseil de sécurité a poussé les Etats-Unis à revoir sa copie au sujet de la reconnaissance de la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, annoncée par Donald Trump, dont la «proclamation pourrait être défermée» par l'administration Biden, a déclaré Aboubakr Djemai, professeur des relations internationales à l'université américaine Aix-en-Provence (France).

Le changement de ton constaté, hier, chez le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, qui «a parlé d'un dialogue politique entre les différentes parties» est lié «à la réunion du Conseil de sécurité tenue lundi dernier à la demande de l'Allemagne qui, loin d'entériner la nouvelle position américaine au sujet du Sahara occidental, a plutôt réaffirmé la position du Conseil de sécurité par rapport au problème. Une position en faveur du règlement du conflit dans le cadre des résolutions de l'ONU et dans un cadre concerté et de négociations entre les différentes parties», a indiqué samedi le Pr Djemai à la chaîne RFI (Radio France internationale). Le chef de la diplomatie américaine, qui s'exprimait dimanche au sujet de l'ouverture d'une mission diplomatique virtuelle au Sahara occidental occupé, avait tenu des propos mesurés tranchant avec l'annonce faite par

Donald Trump, le 10 décembre, au sujet de la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental en contrepartie de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël. «J'imagine que la diplomatie américaine a dû s'apercevoir que les autres puissances composant le Conseil de sécurité ne la suivaient pas», a indiqué le professeur Djemai. Il a ajouté que l'argument principal sur lequel pourrait s'appuyer le nouveau président américain, Joe Biden, pour annuler l'annonce faite par Trump est de dire que la position du président sortant «est loin de faire l'unanimité parmi ceux qui vont décider du sort du Sahara occidental». Plusieurs personnalités politiques américaines ont dit souhaiter voir Joe Biden, qui prendra ses fonctions le 20 janvier prochain, annuler la décision de Donald Trump qui exprime une position contraire au Droit international.



Ph : D.R. ©

Maroc

Manifestations dans plusieurs villes marocaines contre la normalisation avec Israël

Des centaines de Marocains ont organisé samedi de nouvelles manifestations de protestation dans plusieurs villes du pays contre la normalisation entre le régime marocain et l'entité sioniste, condamnant les crimes commis par l'occupant israélien en Palestine occupée. La normalisation des relations entre le Maroc et l'entité sioniste a été officialisée après l'atterrissage, mardi dernier à Rabat, du premier vol commercial en provenance d'Israël aux termes d'un accord annoncé le 10 décembre et conclu en échange d'une reconnaissance par le président américain sortant Donald Trump de la prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, rappelle-t-on. L'accord a été vivement dénoncé par le peuple marocain.

Plusieurs sources médiatiques locales ont rapporté dimanche que des centaines de Marocains étaient sortis la veille à Casablanca en guise de contestation contre la normalisation brandissant l'emblème palestinien et des pancartes condamnant les crimes commis par l'occupant israélien en Palestine occupée. Des manifestations similaires ont eu lieu également dans la ville de Mohammedia sous le slogan «la normalisation est une trahison», en guise de soutien au peuple palestinien. Ces protestations ont eu lieu alors que les services de sécurité marocains à Rabat ont refusé, il y a deux semaines, d'autoriser la tenue d'un sit-in de dénonciation contre la normalisation prévu devant le parlement. Le Maroc a déjà connu ces derniers jours une série de manifestations pour dénoncer l'accord de normalisation entre le régime et l'entité sioniste. Dans ce contexte, le parti marocain Annahj Addimocrati a vigoureusement condamné récemment la décision du Makhzen de normaliser les relations avec l'entité sioniste, appelant toutes les forces vives et l'ensemble des citoyens à la «rejetter» et à «s'unir pour la faire avorter». Pour le parti Annahj Addimocrati la

normalisation est «une trahison et un coup de poignard dans le dos du peuple palestinien et à sa cause juste», car il s'agit d'une décision qui, a-t-il expliqué, «fait fi de la position du peuple marocain et des forces vives et démocratiques qui soutiennent la cause palestinienne». Annahj Addimocrati a ainsi réitéré «sa solidarité et son soutien inconditionnels au peuple palestinien résistant, à travers ses factions de lutte, pour disposer de son avenir, établir son Etat démocratique et pour le retour des réfugiés», appelant «tous les peuples du monde à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime pour le recouvrement de ses droits entiers».

Pour sa part, l'organisation marocaine de soutien aux causes de la nation a annoncé son rejet à l'accord de normalisation Maroc/Israël, y voyant une démarche «unilatérale et irréfléchie qui aura des incidences négatives sur la cause palestinienne ainsi que sur l'histoire, la stabilité, l'avenir et les relations régionales du Maroc». Côté palestinien, le mouvement de résistance Hamas a condamné la normalisation des relations entre le régime marocain et l'entité sioniste la qualifiant de «grande déception pour le peuple palestinien et sa cause». «Nous condamnons la signature de l'accord de normalisation entre le Maroc et l'occupation israélienne, et nous la considérons comme une grande déception pour le peuple palestinien et sa cause», a déclaré récemment le porte-parole du Hamas Sami Abu Zuhri sur Twitter. Le mouvement a également exprimé son mécontentement face à la signature par le Premier ministre marocain, Saad-Eddine el Othmani, de l'accord et «nous le considérons comme un échec majeur pour le Parti de la justice et du développement (PJD)». «Nous appelons à rectifier cette faute afin de préserver le statut du Maroc et l'histoire du Parti», a déclaré Abu Zuhri

Election présidentielle au Niger

Première transition démocratique depuis l'indépendance

L'élection présidentielle couplée aux législatives organisées dimanche au Niger marque une première transition démocratique depuis l'indépendance du pays qui fait face à des attaques de groupes terroristes qui menacent depuis quelques années la sous-région. L'élection présidentielle est «un jour spécial pour le Niger», qui va connaître sa «première transition démocratique et pacifique depuis son indépendance», a affirmé le président sortant Mahamadou Issoufou. «C'est aussi un jour spécial pour moi, c'est la première élection depuis 30 ans à laquelle je ne suis pas candidat», a souligné M. Issoufou, 68 ans, qui ne se représente pas à l'issue de ses deux mandats constitutionnels. Près de 7,4 millions d'électeurs devaient choisir un nouveau président et leurs représentants dans le nouveau Parlement. Les bureaux de vote ont ouvert dans la matinée où les premiers électeurs ont commencé à voter à Dares-Salam, dans un quartier populaire de Niamey. Au total, 30 candidats retenus par la Cour constitutionnelle sont en lice pour la course présidentielle, dont le ministre de l'Intérieur Mohamed Bazoum (60 ans) candidat du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme

(PNDS), au pouvoir, désigné par le président sortant Mahamadou Issoufou. Bazoum, ancien ministre des Affaires étrangères, est le grand favori du scrutin présidentiel, selon des médias, tandis que le chef de l'opposition, Hama Amadou (70 ans), est le grand absent de cet événement électoral. Parmi les concurrents dans la course pour la magistrature suprême, figure Mahamane Ousmane (70 ans) ex-président démocratiquement élu de l'histoire du Niger (1993-1996) et ancien président de l'Assemblée nationale (1999-2004). Son mandat à la tête du pouvoir a été très court. En prélude de ces deux rendez électoraux, une mission de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), composée de 90 observateurs conduite par Namadi Sambo, ancien vice-président du Nigeria, est déployée au Niger pour superviser les scrutins. Son observation va porter notamment sur «la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement de la présidentielle et des législatives», précise un communiqué de la mission, qui a lancé un appel aux candidats afin que le scrutin se déroule dans la «paix, la quiétude, la sérénité et la cohésion nationale». Situé dans la région du lac du

Tchad, le Niger est en proie à des attaques de groupes terroristes depuis 2015, notamment du groupe extrémiste nigérian, Boko Haram, actif dans la région. En effet, deux attaques meurtrières, une à l'Ouest (7 soldats tués le 21 décembre) où sévit régulièrement le groupe «Etat islamique au Grand Sahara (EIGS)» et une à l'Est revendiquée par Boko Haram (34 morts le 12 décembre), se sont produites à l'approche du scrutin. Les attaques incessantes des groupes terroristes ont fait des centaines de morts depuis 2010, et fait fuir de leurs foyers des centaines de milliers de personnes.

Sur le plan économique, l'emploi demeure une des priorités majeures du futur gouvernement, les jeunes surtout réclamant des mesures en faveur de cette revendication. Au plan de la croissance démographique, avec un indice de fertilité de 7,6 enfants par femme, le Niger détient le record de la croissance démographique le plus important du monde. Selon le PNUD, 48,6% de la population nigérienne a moins de 15 ans. Dans son rapport 2015, le PNUD place le Niger en dernière position de son classement du niveau de développement humain de 188 pays.

Ahsene Saaid /Ag.

Soudan

Déploiement d'un contingent militaire au Darfour après des affrontements tribaux

Les autorités soudanaises ont annoncé le déploiement d'un contingent militaire dans le sud du Darfour après des affrontements tribaux pour une source d'eau qui ont fait 15 morts, selon l'agence de presse soudanaise Suna. «Le gouverneur de l'Etat du Darfour-Sud, Musa Mahdi, a annoncé, dimanche, le déploiement en grand nombre de forces militaires afin d'arrêter les personnes impliquées dans les affrontements et de collecter les armes», a rapporté l'agence. «L'ère des conférences de réconciliation est terminée et l'ère de l'application de la loi est arrivée», a déclaré M. Mahdi, cité par Suna. Selon un dirigeant local, toujours d'après l'agence, des «altercations verbales ont dégénéré en affrontements à l'arme à feu entre membres des tribus Massalit et Falata, dans la localité de Gereida, et se sont soldés par la mort de deux membres Falata». En représailles, des Falatas ont «attaqué la localité, causant la mort de 13 membres des Massalit tandis que 34 autres ont été blessés». L'agence ne précise pas quand ces affrontements ont eu lieu. Au cours des deux dernières années, la région de Gereida a connu des incidents sanglants entre les deux tribus, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Cet incident est le premier depuis une réunion de réconciliation en octobre. Il survient à quelques jours de la fin la mission de paix conjointe de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour (Minuad), le 31 décembre, comme l'exigeait Khartoum. Cette mission de paix compte encore près de 8000 militaires, policiers et civils dans la vaste région de l'ouest du Soudan. Des incidents se produisent encore régulièrement au Darfour où un conflit armé, débuté en 2003 entre les forces progouvernementales et des groupes armés, a tué, essentiellement durant les premières années, environ 300 000 personnes et fait plus de 2,5 millions de déplacés, selon l'ONU. Les violences se sont fortement résorbées ces dernières années, à l'exception d'occasionnels affrontements opposant sur la question des terres et de l'eau les tribus nomades arabes aux agriculteurs issus de tribus africaines. Mercredi, le ministère soudanais des Affaires étrangères a affirmé que le gouvernement de transition poursuivait «ses efforts pour (...) consolider les fondements des réconciliations tribales et jeter les bases de la justice transitionnelle et de l'Etat de droit». Le gouvernement de transition soudanais résulte d'un accord entre les militaires qui ont succédé à l'ancien président Omar el-Béchir, déchu en avril 2019 sous la pression de la rue.

Patrimoine et culture

Transfert de 3 établissements d'Alger vers Tipasa

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a présidé une opération de transfert des sièges de trois établissements, dédiés à l'archéologie et aux biens culturels, d'Alger vers Tipasa.

« Cette initiative consiste en le transfert des sièges de trois établissements du secteur de la culture, à savoir le Centre national de recherche en archéologie, l'Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels, et l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels, vers le Centre arabe d'archéologie, demeuré inexploité depuis l'achèvement des travaux de sa réalisation en 2018 ». Elle a ajouté que le choix du Centre arabe d'archéologie pour abriter ces trois établissements culturels, est une décision « inscrite au titre de la rationalisation des dépenses et de la valorisation des établissements culturels, réalisés par l'Algérie, tout en assurant aux étudiants et chercheurs un meilleur et un plus beau cadre de travail, dans une wilaya (Tipasa) archéologique par excellence ».

« Il n'est pas possible de rester les bras croisés à attendre que l'Organisation arabe chargée des affaires culturelles relevant de la Ligue des Etats arabes (demeurée inerte depuis la fin des travaux de ce centre), promotrice de ce projet, bouge », a observé Mme Bendouda, relevant que l'« Algérie a tenu ses engagements par la réalisation de ce projet ». « L'Algérie n'a pas abandonné le projet de Centre arabe d'archéologie ».

Ce transfert « est une bonne décision, considérant que l'Algérie est prioritaire dans l'exploitation de ses capacités, ceci d'autant plus que ce type de structures est adapté aux besoins des établissements culturels nationaux ». La ministre de la Culture et des Arts a soutenu que la « recherche en archéologie n'est pas une recherche de circonstance, mais plutôt une recherche liée à l'identité et à l'Histoire ». « Il s'agit d'une nécessité extrême et stratégique, qu'il faut encourager, l'inscrire parmi les priorités et en faire un devoir national pour la culture, l'Histoire et l'identité nationale ».

Pour Mme Bendouda, le « transfert du Centre national de recherche en archéologie et des autres établissements, vers cet espace entourés de vestiges, n'est pas fortuit, mais plutôt dicté par un souci d'intérêt pour ce type de structures de recherches », estimant que « l'Algérie est leader en archéologie ». Sur un autre plan, évaluant l'activité culturelle durant cette année, la ministre de la Culture et des Arts a relevé « un certain recul », en raison de la pandémie du coronavirus, a-t-elle dit, signalant néanmoins l'élaboration, durant cette période, de dos-



siers relatifs « à de nombreuses lois, dont la loi sur le statut de l'artiste, les théâtres et le cinéma, outre la réhabilitation d'un nombre d'établissements culturels, ayant enregistré des problèmes de gestion administrative et financière et dont ». La ministre a procédé, à l'occasion, à l'installation de dix chercheurs permanents en archéologie, détenteurs du doctorat, dans l'objectif d'« insuffler un nouveau souffle à cet acquis » qu'elle a qualifié de « pilote en Algérie et dans la région ». Elle a plaidé, en outre, pour l'impératif de s'intéresser davantage à l'archéologie sous marine (pour explorer et étudier les vestiges immergés en mer), soulignant « l'importance de ce type de recherches, non seulement pour leur portée historique, mais également pour leur intérêt économique, car considérée comme un secteur très adapté au tourisme local et externe, et pour le lancement de nouveaux parcours culturels ». Après avoir réitéré son soutien aux nouveaux et anciens chercheurs, la ministre les a invités à « œuvrer davantage pour promouvoir le rendement de ce centre, en vue de le hausser à un rang qui honorera le génie algérien ».

M. Toumi / Ag.

Editions Anep

3 nouvelles publications annoncées pour le début de la nouvelle année

Les éditions Anep de l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité, annoncent la sortie dans les librairies de trois nouveaux ouvrages pour la première semaine du mois de janvier prochain.

Le long règne du dey Mohamed Ben Othmane (1766-1791) du journaliste et auteur Mohamed Balhi qui revient avec ce dernier ouvrage dédié à l'histoire et au patrimoine sur un dey méconnu et dont la période de règne sur la régence d'Alger a été empreinte de paix, de stabilité et prospérité. Autre nouveauté annoncée par l'éditeur

Journal d'une jeune schizophrène, un récit de Rabéa Douibi qui dévoile le journal intime d'une jeune fille, découvert par ses parents après sa mort tragique et prématurée.

Le journaliste et romancier Merzak Bagtache, qui avait reçu le Grand Prix Assia-Djebar du roman en langue arabe en 2017, a lui aussi signé son dernier né aux éditions Anep sous le titre « Quatro ». L'Anep prévoit également de commercialiser à cette période une réédition de « Arabesques, enquête sur le rôle des Etats-Unis dans les révoltes arabes » de l'universitaire Ahmed Bensaâda.

• Livre

Le roman « Scène de pêche » de Mohamed Magani traduit vers l'italien

Le roman *Scène de pêche* du romancier et universitaire Mohamed Magani a été récemment traduit et publié en Italie. Sorti en 2006, *Scène de pêche* est le troisième roman de l'auteur à être traduit vers l'italien et publié en Italie après *Esthétique de boucher* et *Un temps berlinois*. *Scène de pêche* est un roman choral, à mi-chemin entre le recueil de nouvelles et le roman, qui se singularise par la multiplicité des voix et des points de vue qui voient, par exemple, des sismographes enregistrer, non les tremblements de terre, mais les faits, gestes et mots de protagonistes au milieu du bouleversement de la terre. Mohamed Magani a sorti son premier roman, *La faille du ciel*, en 1983. Il a également publié des études sur l'histoire et la sociologie chez Ibn Khaldoun, et sur l'enseignement ainsi que des recueils de nouvelles en Anglais. Depuis 2002, l'auteur enchaîne les romans *Le refuge des ruines*, *Scène de pêche*, *La fenêtre rouge*, *Rue des perplexes*, *Quand passent les âmes errantes*, *Une guerre se meurt* et *L'année miraculeuse*.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Ouargla

Daïra d'Ouargla

Commune de Rouissat

NIF : 098430055056033

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 07/2020

Conformément à l'article 82 de dispositions de décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics. Le président de L'assemblée populaire communale de la commune de ROUISSAT wilaya de OUARGLA lance un Avis d'appel d'offre National avec exigence de capacités minimales pour :

Complément de réalisation d'une salle de soin à L'Hdeb avec deux logements d'astreint.

Complément de réalisation d'une salle de soin à Sokra El Gharbia avec deux logements d'astreint.

Les entreprises publiques ou privées qualifiées dans le domaine bâtiment 04^{ème} catégorie et plus concerne a cette soumission, peuvent retirer les cahiers des charges au bureau des marches de l'APC de Rouissat contre paiement de 5.000,00 DA non remboursable.

Chaque entreprises peuvent participer dans les deux lots mais ne peuvent pas attribuer qu'un seul lot.

Les entreprises ayant attribué le marché de lot N03 dans l'avis d'appel d'offre N° 04/2020 ainsi qu'elle est attribué le marché de l'avis d'appel d'offre N° 05/2020 ne peuvent pas participer dans cet appel.

Les offres doivent être déposées au secrétariat Le président de L'assemblée populaire communale avant 12H: 00.

Les pièces demandées sont mentionnée au cahier de charge.

Les offres sont présentées de façon suivante :

Le dossier de candidature doit être Sous un pli fermé et cacheté ne portent à l'extérieur que la mention suivante :

dossier de candidature

Nom de l'entreprise

Avis d'appel d'offre National avec exigence de capacités minimales N° 07/2020

L'objet de l'appel d'offres

L'offre Technique doit être Sous un pli fermé et cacheté ne portent à l'extérieur que la mention suivante :

Offre Technique

Nom de l'entreprise

Avis d'appel d'offre National avec exigence de capacités minimales N° 07/2020

L'objet de l'appel d'offres

L'offre Financière doit être Sous un pli fermé et cacheté ne portant à l'extérieur que la mention suivante :

Offre Financière

Nom de l'entreprise

Avis d'appel d'offre National avec exigence de capacités minimales N° 07/2020

L'objet de l'appel d'offres

Les enveloppes indiquées ci-dessus doivent être mises dans une quatrième enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention suivante :

A M/Le président de L'assemblée populaire communale de la commune de ROUISSAT

Avis d'appel d'offre National avec exigence de capacités minimales N° 07/2020

L'objet de l'appel d'offres

à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compte de la 1ere publication dans la presse ou le BOMOP

Les Soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 03 mois plus la durée de préparation des offres à compter du dernier jour du délai limite de dépôt des offres

- Les Soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis le dernier jour limites de dépôt des offres (journée ouvrable) 12 H:30 au Siège de L'APC de Rouissat. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.



NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police : 1548
- Gendarmerie nationale : 1055
- Sonelgaz : 3303
- Alerte kidnapping : 104
- Personnes en difficulté ou en détresse : 1527
- SOS Sécurité : 112
- SOS Santé : 115

Urgences

- SAMU : 021 23 50 50
- Police : 17
- Protection civile : 14
- Gendarmerie nationale : 021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers : 021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger : 021 73 00 73
- Centre antipoison : 021 97 98 98
- Centre des grands brûlés : 021 63 29 95
- Institut Pasteur : 021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha : 021 23 35 35
- CHU Aït Idir : 021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun : 021 91 21 63
- CHU Beni Messous : 021 93 15 50
- CHU Kouba : 021 28 33 33
- CHU Bab El Oued : 021 96 06 06
- CHU Bologhine : 021 95 82 24
- CHU El Kettar : 021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja : 021 54 05 05
- Hopital Tixeraine : 021 55 01 10
- Hopital Zéralda : 021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie : 021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie : 021 74 24 28
- Tassili Airlines : 021 50 98 58
- Air France : 021 98 04 04

Dépannages

- Gaz : 021 68 44 00
- Electricité : 021 68 55 00
- Service des eaux : 021 67 50 30

Radios

- Chaîne I : 021 21 48 37
- Chaîne II : 021 69 11 70
- Chaîne III : 021 48 15 15
- Radio El Bahdja : 023 70 99 99
- Jil FM : 021 69 27 27
- ENRS : 021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom : 100
- Serveur vocal chèques postaux : 1530
- Seaal : 3394
- Scouts musulmans algériens : 3033
- Association algérienne de psychiatrie : 1512
- Réclamations : 18
- Renseignements / Réveil : 19
- Télégramme : 13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr : 026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi : 021 74 82 52
- Hôtel Hilton : 021 21 96 96
- Hôtel Sheraton : 021 37 77 77
- Hôtel Mercure : 021 24 59 70
- Hôtel Ibis : 021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier : 021 73 65 06
- Hôtel Safir : 0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh : 021 45 23 58
- Hôtel Mazafran : 021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda : 023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba : 021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba : 023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or : 021 54 25 62

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa : 029 89 46 20
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa : 029 81 60 50
- Hôtel Tahat - Tamanrasset : 029 31 21 21
- Hôtel Gourara - Timimoun : 049 90 26 27
- Hôtel Touat - Adrar : 049 96 99 33



22h50 : New York Unité Spéciale

Victime d'abus sexuels, un adolescent de 17 ans est venu porter plainte. Il finit pourtant par confier qu'il ressent lui-même des pulsions pédophiles envers le fils de son beau-père...



21h05 : Une heure de tranquillité



Michel, passionné de jazz, vient de dénicher un album rare qu'il projette d'écouter tranquillement dans son salon. Mais le monde entier semble en avoir décidé autrement. Sa femme voudrait lui parler, son fils débarque à l'improviste, son voisin frappe à la porte...

21h15 : La grosse charriade



Deux équipes de charrieurs hors pair, l'une dirigée par Cyril Hanouna et par Gad Elmaleh, s'affrontent le temps d'une émission. Tous sont venus avec un objectif précis : balancer le maximum de dossiers sur l'équipe adverse...

23h35 : Global Fusion



Lorsque la croûte terrestre menace de s'effondrer à cause du réchauffement climatique, un homme et sa famille habitant Washington décident d'aller se réfugier sur un terrain plus élevé sur les hauteurs de la ville. Mais ils vont vite devoir faire face à des menaces humaines et géologiques...

21h05 : Apollo 11, la face cachée de la lune



Le 20 juillet 1969, Neil Armstrong posait pour la première fois un pied sur la Lune, dans le cadre de la mission spatiale américaine Apollo 11. De la tragédie d'Apollo 1, des succès d'Apollo 8 et 11 au sauvetage en extremis d'Apollo 13, retour sur les plus grandes heures du programme...

21h05 : Capitaine Marleau



La capitaine Marleau hérite d'une nouvelle enquête. Un homme, qui travaillait dans un parc d'attractions, a été assassiné. La victime était le père d'un adolescent. Le jeune homme, qui se retrouve seul, pourrait être recueilli par Antoine et Lucie, les propriétaires du parc. Le couple a en effet fait part de son intention...

21h05 : La boussole d'or



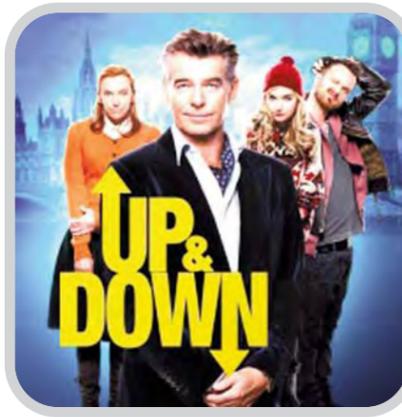
Les mondes parallèles existent. Lyra, 12 ans et du courage à revendre, tient cette vérité de son scientifique de tonton, lord Asriel, secrètement détenteur du sésame qui en ouvre les portes. La voilà bientôt entraînée dans une véritable odyssée pleine de rencontres et de combats à mener...

21h05 : Les rebelles de la forêt 2



Alors qu'il est sur le point de convoler en justes noces avec sa bien-aimée Giselle, Elliot, le cerf volubile, doit voler avec ses acolytes au secours de Mister Weenie, le teckel qui a été kidnappé par une bande d'animaux de compagnie bien décidés à le ramener à ses maîtres...

21h00 : Up & Down



Quatre individus qui ont décidé d'en finir avec la vie se retrouvent sur le toit du même immeuble le soir du Nouvel An avant de conclure un pacte ensemble...

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites : 0776 88 22 38

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja : 0795 22 65 77

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger : 021 50 91 91
- Rabah Bitat - Annaba : 038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran : 041 59 10 77
- Mostepha Ben Boulaid - Batna : 023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine : 031 81 01 24
- 8 Mai 1945 - Sétif : 0651 88 73 66

Hôtels - Est

- Hôtel Antar - Béchar : 049 81 71 63
- Hôtel Marriott - Constantine : 035 53 39 04
- Hôtel Kerdada - Bou Saâda : 035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine : 031 99 20 00
- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda : 035 53 43 94
- Hôtel Cirta - Constantine : 031 92 19 80
- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud : 0660 20 88 20
- Hôtel Le Majestic - Annaba : 038 86 54 54
- Hôtel La Gazelle d'Or - El Oued : 032 11 89 02
- Hôtel El Mountazah - Annaba : 038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif : 036 51 41 34

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran : 041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran : 041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran : 041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen : 043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen : 043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet : 043 32 30 25

Ligue 2

La FAF valide un championnat à 3 groupes de 12 clubs chacun

Le début du championnat de la Ligue 2 désormais amateur débutera le 12 février prochain. La décision a été prise, hier, par le Bureau fédéral de la FAF, lors de sa réunion mensuelle statutaire.

Le président de la Ligue nationale de football amateur (LNFA), Ali Malek, a par ailleurs, révélé les résultats de la consultation écrite soumise aux 36 clubs de la Ligue 2 pour choisir l'une des trois formules de compétition proposées pour la saison à venir. C'est finalement la deuxième variante qui a été retenue, celle qui consiste à diviser le championnat de la Ligue 2 en trois groupes régionaux de 12 clubs chacun. Pour les résultats du vote en détails, il faut savoir que «9 ont opté pour la variante 1, 17 clubs ont choisi la variante 2 et 10 autres ont retenu la variante 3». Pour ce qui est de l'accession, les clubs classés à la première place des trois groupes joueront à huis clos un mini championnat en aller simple sur un terrain neutre.

Les deux premiers à l'issue de ce mini-championnat accèdent en Ligue 1. Par ailleurs, les équipes classées aux quatre dernières places de chaque groupe, rétrogradent à la division inférieure. Visiblement tout est ficelé pour que le championnat se déroule normalement et se termine dans des délais raisonnables. Ainsi, la phase aller devrait s'achever le 10 avril 2021. Quant à la fin du championnat, elle est programmée pour le 15 juin 2021. Le fameux tournoi triangulaire ou mini-championnat à l'issue duquel seront désignés les deux lauréats, se tiendra entre le 19 et le 29 juin 2021. Il va sans dire que ce championnat exceptionnel sera très disputé, sachant que le 1/3 des équipes qui composent la Ligue 2 rétrogradent à la fin de la saison. C'est un cas inédit chez



nous. Mais apparemment, les instances footballistiques ont pris leurs précautions, puisque le championnat se jouera à huis clos. Ce qui diminuera un tant soit peu la pression et la tension autour des matchs. Le fait d'avoir composé trois groupes régionaux (est-ouest-centre), va dimi-

nuer considérablement les frais, mais aussi le risque de contamination au nouveau coronavirus. C'est la formule la plus appropriée et la plus adaptée au championnat de la Ligue 2 qui a failli être annulé, cette saison.

Ali Nezlouli

Composante des trois groupes :

Groupe Ouest:

JSM Tiaret, US Remchi, MC Saïda, ASM Oran, OM Arzew, CR Temouchent, IRB El Karma, SC Aïn Defla, SKAF Khemis Miliana, MCB Oued Sly, RCB Oued R'hiou, CRB Aïn Oussera.

Groupe Centre:

RC Kouba, USM El Harrach, RC Arbaa, ES Ben Aknoun, WA Boufarik, USM Blida, MOBejaia, JSM Béjaïa, WR M'sila, A.Bou Saâda, IB Lakharia, CR Beni Thour

Groupe Est:

USM Annaba, AS Khroub, DRB Tadjanet, MC El Eulma, HB Chelghoum Laïd, CRB Ouled Djellal, USM Khenchela, MO Constantine, US Chaouïa, CA Batna, MSP Batna, NRB Teleghma

CAF

L'ESS qualifiée pour les 16^{es} de finale sur tapis vert

L'ES Sétif a annoncé, hier, dans un communiqué, avoir reçu une correspondance de la Confédération africaine de football (CAF), l'informant de sa qualification, sur tapis vert, pour les 16^{es} de finale (bis) de la Coupe de la Confédération de football, aux dépens des Tchadiens de Renaissance FC.

«La direction du club a reçu hier une correspondance, faisant état de la qualification officielle de l'équipe pour les 16^{es} de finale (bis). La décision a été prise suite au rapport du commissaire au match, ce dernier mentionnant que les portes du stade sont restées fermées devant les équipes et les arbitres», a indiqué l'Entente sur sa page officielle Facebook.

Le match comptant pour le 2^e tour préliminaire (aller) de la Coupe de la Confédération, qui devait se dérouler mercredi dernier au stade Idriss-Mahamat-Ouya de N'djamena, a été annulé en raison d'un conflit entre la Fédération tchadienne et son ministère des sports. L'actuel leader de la Ligue 1, sera fixé sur son adversaire aux 16^{es} de finale (bis), lors du tirage au sort qui devrait se dérouler le 8 janvier prochain au Caire. L'autre représentant algérien dans cette épreuve, la JS Kabylie, a réalisé une belle opération en allant s'imposer à Niamey face aux Nigériens de l'US Gendarmerie (2-1). La seconde manche est fixée aux 5-6 janvier 2021.

Ligue 1 : RC Relizane

Évacué en urgence vers l'hôpital, le joueur Hitala a repris conscience

Le joueur du RC Relizane, Hitala Ramdane, transféré en urgence vers un hôpital d'Oran lors du match de son équipe sur le terrain du MCO, dimanche, a repris ses esprits et quitté l'infrastructure sanitaire à une heure tardive de la nuit, a-t-on appris, ce lundi, auprès de son club pensionnaire de la Ligue 1 de football. Hitala a perdu conscience au cours du match après un télescopage avec le défenseur du MCO, Hichem Belkaroui, plongeant tout le monde dans la panique. Il a été évacué vers l'hôpital où il a mis du temps pour reprendre ses esprits, a-t-on expliqué de même source. Le joueur de 25 ans a passé par la suite tous les examens médicaux d'usage pour s'assurer qu'il ne souffrait d'aucune séquelle, avant qu'il ne soit libéré pour rentrer chez lui, a-t-on encore signalé. Ex-butteur de l'ASM Oran, Hitala a rejoint le nouveau promu en Ligue 1 lors du précédent mercato estival. Il compte deux buts depuis le début de cet exercice. Face au MCO, son équipe a concédé sa deuxième défaite de suite dans une rencontre comptant pour la sixième journée de championnat, après avoir perdu à domicile contre le MC Alger (1-0) lors de la journée d'avant. Elle pointe à la 12^e place avec six points pour autant de matchs.

Foot algérien en 2020

Des mesures exceptionnelles pour une année pas comme les autres

L'actualité footballistique en 2020 a été fortement perturbée par la pandémie de coronavirus (Covid-19), incitant le monde entier à suspendre les compétitions, avant de reprendre à huis clos, non sans soumettre les acteurs à des mesures de prévention strictes pour endiguer la propagation du virus. L'Algérie, à l'instar des autres pays, n'a pas échappé aux répercussions de la pandémie, poussant les autorités à suspendre l'ensemble des compétitions, dont celles footballistiques. Moins d'une semaine après l'annonce de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de considérer l'épidémie de Covid-19 comme pandémie mondiale, le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a décidé de suspendre l'ensemble des activités sportives à partir du 16 mars 2020. Les joueurs du championnat national se sont retrouvés du jour au lendemain loin de la compétition. Si au début, ils continuaient à s'entraîner en solo, l'attente aura été si longue que la majorité d'entre eux ont fini par se décourager.

La suspension du championnat de Ligue 1 a donné libre court à toutes les spéculations concernant le sort de la compétition. Après quatre mois de suspense, la Fédération algérienne (FAF) a fini par rendre son verdict. Le Bureau fédéral de la FAF, réuni en session extraordinaire fin juillet, a validé l'arrêt de la Ligue 1 en raison du Covid-19, déclarant le CR Belouizdad, leader avant la suspension du championnat, sacré champion 2019-2020, pour la 7^e fois de son histoire, à la faveur d'une consultation écrite auprès des membres de l'assemblée générale de la fédération. Le recours à cette consultation a apporté avec lui un léger remaniement du nouveau système de compétition pyramidal, avec notamment une Ligue 1 professionnelle composée de 20 clubs et une Division 2 avec deux

groupes de 18 formations chacun. Après la suspension définitive du championnat, la Coupe d'Algérie a été carrément annulée. L'épreuve populaire avait été arrêtée au stade des quarts de finale (aller), disputés les 10 et 11 mars.

Le bout du tunnel

Les clubs de Ligue 1 ont été finalement autorisés à reprendre les entraînements le 20 septembre, en vue de la nouvelle saison 2020-2021, dont le coup d'envoi a été donné le 27 novembre. La décision a été prise conformément aux instructions du Premier ministre qui a chargé le MJS d'examiner avec les différentes fédérations sportives nationales, la possibilité d'une reprise graduelle et progressive des activités sportives à huis clos et après adoption des protocoles sanitaires y afférents par le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de coronavirus et le Centre national de médecine du sport (CNMS). Après une longue période d'hibernation, les joueurs de l'élite ont pu enfin rechausser leurs crampons pour reprendre le travail, même si le retour à l'activité aura été difficile, précédé par des tests de dépistage en application du protocole sanitaire anti-Covid. Après de longs mois d'attente, le football algérien a enfin repris ses droits avec le déroulement de la Supercoupe d'Algérie entre l'USM Alger et le CR Belouizdad (1-2), le 21 novembre au stade du 5-Juillet, en l'absence du public. Le mur de la peur désormais écroulé, l'activité footballistique commençait à reprendre son rythme initial, avec la reprise du championnat le 27 novembre. La Ligue 2, dont la gestion a été confiée à la Ligue nationale du football amateur

(LNFA) après la perte de son statut professionnel, devrait, elle, reprendre ses droits en février 2021, sachant que les entraînements ont déjà débuté le 20 décembre. Devant l'impossibilité de reprendre le championnat suivant la formule déjà établie, la LNFA a imité les FAF et lancé une consultation écrite à trois variantes à l'attention des clubs de L2 pour un autre changement du système de compétition.

La série d'invincibilité des Verts

Sacrée championne d'Afrique 2019 en Egypte, l'équipe nationale est parvenue à préserver sa dynamique en 2020, atteignant notamment la barre de 22 matchs sans défaite et menaçant de faire tomber le record africain d'invincibilité détenu par la Côte d'Ivoire (26 rencontres). Contrainte au repos forcé après le report des 3^e et 4^e journées des qualifications de la CAN-2021, initialement prévues en mars 2020, la sélection algérienne a repris du service en octobre en disputant deux matchs amicaux face au Nigeria en Autriche (1-0) et devant le Mexique (2-2) aux Pays-Bas. Un mois plus tard, les Verts ont validé leur billet pour la CAN-2021 au Cameroun, reportée à 2022. Vainqueurs du Zimbabwe (3-1) le 12 novembre à Alger, les joueurs de Djamel Belmadi sont allés ramener le point du nul qui leur manquait, quatre jours plus tard à Harare face au même adversaire (2-2). Au dernier classement de la Fédération internationale (Fifa) du mois de décembre, la sélection nationale a terminé l'année à la 31^e place. Sur les trois dernières années, l'Algérie fait mieux qu'en 2017 quand elle avait terminé l'exercice civil à la 58^e place, 2018 (67^e) et 2019 (35^e).

Météo

Min °
Max °

Alger	Oran	Constantine	Béchar	Ouargla
8°/14°	8°/14°	3°/13°	5°/19°	5°/21°

Horaires
des prières

Alger

El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
06h27	12h50	15h22	17h40	19h08

Coronavirus

382 nouveaux cas, 352 guérisons et 9 décès ces dernières 24 heures en Algérie

Trois cent quatre-vingt-deux (382) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 352 guérisons et 9 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 98 631 dont 382 nouveaux cas, soit 0,9 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 2737 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 66 214, a précisé le Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré

à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

En outre, 16 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 19 wilayas n'ayant enregistré aucun cas, alors que 13 autres ont enregistré plus de 10 cas.

Par ailleurs, 46 patients sont actuellement en soins intensifs, a également fait savoir le Dr Fourar.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.



Algérie-Chine

Conversation téléphonique entre Abdelaziz Djerad et son homologue chinois

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a eu hier un entretien téléphonique avec son homologue chinois, Li Keqiang, au cours duquel ils ont réitéré l'attachement «ferme» des deux pays à poursuivre la concertation bilatérale pour la mise en œuvre des projets et programmes de coopération convenus au titre du partenariat stratégique global algéro-chinois. «Ce deuxième entretien téléphonique, qui suit

celui que les deux Premiers ministres ont eu le 31 mars 2020, a été l'occasion de passer en revue l'état et les perspectives des relations bilatérales dans le cadre du Partenariat stratégique global liant l'Algérie et la Chine». Outre la satisfaction exprimée par les deux parties quant à la qualité de la coopération bilatérale et la disponibilité des deux pays à la renforcer davantage, les deux Premiers ministres ont éga-

lement abordé l'ensemble des questions liées à la coordination des efforts des deux pays dans la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Les deux Premiers ministres ont, enfin, réitéré «l'attachement ferme des deux pays à poursuivre la concertation bilatérale pour la mise en œuvre des projets et programmes de coopération convenus au titre du Partenariat stratégique global algéro-chinois».

Solidarité nationale

Sonatrach réitère son engagement à soutenir toutes les opérations

La Sonatrach a réitéré, son engagement à soutenir toutes les opérations de solidarité nationale. «Sonatrach s'engage à apporter son soutien constant et durable à toutes les opérations de solidarité nationale», a précisé le groupe public dans un communiqué publié sur sa page Facebook. Soulignant «sa fidélité à ses engagements en sa qualité d'entreprise citoyenne», Sonatrach souligne qu'elle a, à travers sa Direction des

œuvres sociales, organisé une caravane médicale au niveau de la wilaya de Béchar. Cette caravane médicale est composée de plusieurs médecins spécialistes, à savoir des neurologues, des ORL et des oncologues. Ils auront pour mission «d'effectuer des consultations et des interventions chirurgicales, à titre gracieux, aux habitants de la région», ajoute le Groupe dans son communiqué.

BAC, BEM et 6^e

Les inscriptions aux examens de fin d'année prévues du 3 au 28 janvier prochain

Dans le cadre de l'organisation des trois examens de fin de cycle pour la session 2021, le ministère de l'Education nationale informe tous les élèves scolarisés concernés par les trois examens (l'examen de fin de cycle primaire, l'examen du brevet d'enseignement moyen et l'examen du baccalauréat) et tous les candidats libres désirant passer les examens du BEM et du baccalauréat, que

l'opération d'inscription pour la session 2021 débutera le dimanche 3 janvier jusqu'au jeudi 28 janvier. Cette session sera organisée «selon les mêmes procédures et conditions applicables lors des sessions précédentes sans aucun changement, qu'il s'agisse des conditions d'inscription ou des droits d'inscription». Pour les candidats scolarisés, «l'opération d'inscription s'ef-

fectuera au niveau des établissements d'éducation via la plateforme numérique du ministère de l'Education nationale par les directeurs d'établissements». Quant aux inscriptions des candidats libres aux examens du BEM et du baccalauréat, elles s'effectueront sur les deux sites de l'Office national des examens et concours (ONEC) :

<http://bem.onec.dz> et <http://bac.onec.dz>

Le point sur la pandémie

80 millions de cas dans le monde

La pandémie a fait plus de 1,75 million de morts dans le monde depuis fin décembre, sur plus de 80 millions de contaminations confirmées. Les Etats-Unis sont le pays ayant enregistré le plus de morts (333 069) et de cas (19,11 millions) depuis le début de la pandémie, devant le Brésil (190 795 morts pour 7,47 millions de cas) et l'Inde (147 622 morts pour 10,19 millions de cas). Mais en proportion de leur population (respectivement 100, 90 et 11 morts pour 100 000 habitants), ces trois pays sont moins endeuillés que la Belgique (165), l'Italie (118), le Pérou (113), l'Espagne (107) ou le Royaume-Uni (104).

Premières vaccinations dans l'UE :

L'Italienne Claudia Alivernini, la Roumaine Mihaela Anghel, l'Espagnole Araceli Rosario Hidalgo Sanchez, les Français Jean-Jacques Monsuez et Mauricette... Ces retraités, infirmières, médecins, pensionnaires de maisons de retraite sont parmi les premiers à s'être fait injecter le vaccin de Pfizer-BioNTech dans l'Union européenne, qui a officiellement lancé sa campagne ce dimanche. Trois pays, l'Allemagne, la Hongrie et la Slovaquie, avaient devancé l'appel samedi.

AstraZeneca dit avoir «la formule gagnante» :

Le groupe pharmaceutique britannique AstraZeneca, dont le vaccin mis au point avec l'université d'Oxford pourrait être approuvé dans les prochains jours au Royaume-Uni, affirme avoir trouvé «la formule gagnante» pour être aussi efficace que ses concurrents Pfizer-BioNTech et Moderna. Les essais cliniques avaient montré en novembre une efficacité moyenne de 70%, contre autour de 95% pour les deux autres vaccins. Mais un des protocoles, testés par erreur par le laboratoire britannique sur un groupe réduit de volontaires, affichait une efficacité de 90%, poussant l'entreprise à réaliser une «étude supplémentaire».

Le vaccin Oxford-AstraZeneca est très attendu car il est relativement peu coûteux et plus aisé à conserver, ce qui facilite une vaccination à grande échelle.

Plus de 1 million de cas en Afrique du Sud :

L'Afrique du Sud est devenue le premier pays africain à dépasser le million de contaminations dimanche soir, après l'annonce des derniers chiffres par son ministre de la Santé. En pleine deuxième vague de pandémie et alors qu'une variante plus

transmissible du coronavirus est responsable d'une grande majorité des nouveaux cas, le pays le plus touché du continent africain a officiellement comptabilisé 1 004 413 cas positifs et 26 735 morts. La semaine dernière, l'Afrique du Sud enregistrait en moyenne 11 700 nouvelles contaminations par jour, soit une hausse de 39% par rapport à la semaine précédente.

Le pire reste à venir aux Etats-Unis :

Le célèbre immunologue américain Anthony Fauci a dit redouter, dimanche, que le pire de la pandémie de Covid-19 aux Etats-Unis reste à venir, à la suite des fêtes de fin d'année. La première puissance mondiale, qui compte le plus de morts du Covid-19 au monde, connaît en effet un rebond spectaculaire de l'épidémie, avec régulièrement plus de 200 000 cas confirmés et plus de 3000 morts par jour, depuis près de trois semaines.

Livraison de vaccins au Liban en février :

Le Liban doit recevoir en février sa première cargaison du vaccin américano-allemand Pfizer-BioNTech, qui serait suffisante pour immuniser «15% de la population», selon le ministère de la Santé.

Vents violents à 90km/h La Protection civile appelle à la vigilance

La direction générale de la Protection civile a lancé, hier, un appel au respect des consignes de prévention en raison des vents violents pouvant atteindre les 90 km/h, qui soufflent depuis dimanche sur les régions côtières du pays. «Les citoyens sont appelés à respecter les consignes de prévention de base pour éviter les accidents domestiques et accidents de circulation liés aux conditions climatiques défavorables». Il s'agit de ranger et fixer les objets sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés, de prévoir des moyens d'éclairage de secours comme les lampes torches avec des piles de rechange, de protéger les éléments vitrés en fermant volets, persiennes et rideaux et s'éloigner des fenêtres. La Protection civile conseille les citoyens à mettre à l'abri les véhicules, animaux et matériel, et les professionnels du bâtiment à mettre les grues en girouettes, tout en les exhortant à ne pas s'approcher des bords de mer, de lac ou de fleuve. «Avant tout déplacement, renseignez-vous sur la météo et sur l'état du réseau routier et en cas de déplacement, évitez les secteurs boisés, limitez votre vitesse et prévenez un proche de votre départ, de votre destination et de votre arrivée».